

STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

GUIDE DES AIDES POUR LES ÉTUDIANTS

EDITO

La crise sanitaire du COVID a mis en exergue certaines difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants et plus largement les jeunes.

Fort de notre expérience de soutien et d'accompagnement des étudiants dans la période actuelle, nous avons conçu ce guide comme une boussole leur permettant de connaître et circonscrire les aides municipales, départementales, régionales et nationales dont ils peuvent bénéficier.

Ces aides (financières, alimentaires, de transports, de soins,...) et bons plans sont référencés et compilés pour être facilement accessibles les aidant ainsi à mener de front leurs études, leur premier emploi et leur vie de jeunes adultes en voie d'autonomie.

Les informateurs de la structure information jeunesse de Rueil-Malmaison, professionnels de l'accompagnement des jeunes, sont présents à leur côté pour les orienter vers les meilleurs choix.



Patrick OLLIER
MAIRE DE RUEIL-MALMAISON
Président Métropole du Grand Paris



Ahmed TABIT
Délégué à la jeunesse
et à la vie étudiante

SOMMAIRE

AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES	4
AIDES À L'ACCÈS AUX SOINS	10
AIDES AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	20
AIDES ALIMENTAIRES ET VESTIMENTAIRES	23
AIDES AUX TRANSPORTS	27
AIDES AU LOGEMENT	32
AIDES À L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE	38
AIDES À LA CULTURE ET AUX LOISIRS	41
AIDES A L'ACCÈS AUX DROITS	50
AIDES À LA FORMATION ET À L'EMPLOI	53
AIDES À L'ORIENTATION ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	59
AIDES AUX APPRENTIS	65
AIDES AUX PROJETS	70
AIDES À L'ENGAGEMENT : BÉNÉVOLAT ET VOLONTARIAT	75
AIDES À L'ENTREPREUNARIAT	82
AIDES À LA MOBILITÉ EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL	87
AIDES AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	96
CONTACTS ET SITES UTILES	98



AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Pour vous accompagner dans vos démarches de demande d'aides sociales (financière, alimentaire...), contacter un travailleur social :

- **Contacteur un assistant social/une assistante sociale :**

- au sein de votre établissement (CROUS)
- au SST (Service des solidarités territoriales)

4 rue Benoit Frachon Nanterre

Se déplacer ou prendre RDV par téléphone au 01 41 20 28 28 ou par mail à contact@hauts-de-seine.fr



- **Contacteur un médiateur/une médiatrice de la municipalité:**

Pôle Prévention Insertion Médiation

16 rue Jean Mermoz Rueil-Malmaison

Se déplacer ou prendre RDV par téléphone au 01 47 32 67 28

- **Contacteur un éducateur/une éducatrice :**

Association de Prévention Spécialisée et d'Insertion Sociale A.P.S.I.S

8-10, boulevard Edmond Rostand Rueil-Malmaison

01 47 08 99 82

Infos sur les actions sociales à Rueil-Malmaison :

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

2 place Jean Jaurès, 92500 Rueil-Malmaison

ASI (Action Sociale et Insertion) - 01 47 32 67 67

<https://ccas-rueilmalmaison.fr/>

LE FIJ FONDS D'INSERTION DES JEUNES

Le FIJ est une aide ponctuelle proposée par le département aux jeunes de 18 à 25 ans souffrant de difficultés financières importantes.

L'aide doit être débloquée dans un but précis. Elle peut être purement alimentaire, mais elle peut aussi faciliter l'accès au logement, financer des frais de transport ou une entrée en formation...

Pour faire une demande de FIJ, il est impératif de se faire accompagner par un travailleur social (voir " L'accompagnement social ")

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX



La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux peut vous être accordée si vous êtes confronté à des difficultés matérielles ne vous permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures.

Elle constitue une aide complémentaire à celle de votre famille.

Les revenus ainsi que les charges de la famille sont pris en compte pour déterminer le taux de la bourse fixé en application d'un barème national.

La bourse est attribuée et géré par le CROUS (Cellule Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) et confère le statut de boursiers de l'enseignement supérieur.

La demande de bourse doit se faire chaque année à l'aide du dossier social étudiant (DSE) par internet : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Il s'agit de l'unique moyen de formuler une demande en respectant bien les dates limites de dépôt.

Le DSE doit être rempli généralement entre la mi-janvier et la mi-mai que ce soit pour une première demande ou dans le cas d'un renouvellement. Le dossier social étudiant vous permet également de faire une demande de logement étudiant.

La demande de révision du droit à bourse



Vous avez déposé une demande de bourse et vos revenus familiaux ont connu une baisse durable et notable, notamment en raison de la crise sanitaire ?

Votre demande de bourse peut être réexaminée.

Pour cela, vous devez en faire la demande en vous rendant sur MesServices.etudiant.gouv.fr et en cliquant sur l'icône «Suivi du dossier social étudiant (DSE)».

Des justificatifs permettant d'étudier votre nouvelle situation vous seront demandés, comme une attestation de Pôle emploi avec le montant des indemnités journalières pour un parent au chômage ou une copie des bulletins de salaire des mois concernés pour un chômage partiel.

L'AIDE D'URGENCE DU CROUS

En cas de graves difficultés financières, vous pouvez contacter les services sociaux des Crous (disponibles sur rendez-vous) et vous rapprocher de l'assistante de service social en charge de votre secteur d'études.

Les aides d'urgence sont accessibles aux boursiers, aux non boursiers et aux étudiants internationaux sur la base d'une enquête sociale.

Ces aides ponctuelles font partie du dispositif des «aides spécifiques». Elles revêtent 2 formes :

Soit **une allocation annuelle (ASAA)** accordée à l'étudiant sous certaines conditions qui rencontrent des difficultés pérennes, en cas de rupture familiale, indépendance avérée ou reprises d'études.

Pour obtenir une aide annuelle, déposez un dossier social étudiant sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Soit **une aide ponctuelle (ASAP)** accordée à l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés. Pour obtenir une aide ponctuelle, contactez le service social de votre CROUS.

Les aides financières spécifiques sont accordées après examen de la demande par une commission au CROUS qui se réunit plusieurs fois par an et s'adressent aux étudiants de moins de 25 ans (sauf MDPH).

CONTACTER LE SERVICE SOCIAL PAR MAIL :

- > Étudiants dont les établissements d'enseignement supérieur sont situés dans les départements du **78** et du **91** : service-social.paris-saclay@crous-versailles.fr
- > Étudiants dont les établissements d'enseignement supérieur sont situés dans le département du **92** : service-social.nanterre@crous-versailles.fr
- > Étudiants dont les établissements d'enseignement supérieur sont situés dans le département du **95** : service-social.cergy@crous-versailles.fr

**UN NUMÉRO NATIONAL D'APPEL
POUR LES ÉTUDIANTS
EN SITUATION D'URGENCE**

Vous êtes étudiant et vous rencontrez des difficultés financières graves ?

Informez-vous sur les aides d'urgence au **0806 000 278***

Aides financières d'urgence aux étudiants

* Appel non surtaxé

les Crous

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Crous ont mis en place un numéro le : **0 806 000 278** (prix d'un appel local, non surtaxé) destiné aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières graves. Ce numéro est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Un conseiller vous renseignera sur le soutien ou les aides qui peuvent vous être apportés et comment en faire la demande auprès de votre Crous. Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une aide financière, allocation annuelle ou aide ponctuelle. Des aides à la mobilité, à l'insertion professionnelle et à l'accès à la fonction publique peuvent également vous être attribuées.

LE FSDIE

LE FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) existe dans toutes les universités et permet de soutenir différents projets de vie étudiante. Mais, il est parfois possible de trouver également un FSDIE social pouvant être demandé par un étudiant.

Le FSDIE social peut venir en aide aux étudiants rencontrant des difficultés sociales passagères.

Cette aide a pour objectif de permettre aux étudiants en situation de précarité de mener leurs études dans les meilleures conditions.

N'hésitez pas consulter le site internet ou le service vie étudiante de votre université pour en connaître les modalités.

L'AIDE AU MÉRITE DE L'ÉTAT

L'aide au mérite de l'état s'adresse aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation d'aide spécifique annuelle et qui ont obtenu la mention "Très bien" à la dernière session du baccalauréat ou qui l'ont reçu l'année précédente.

D'un montant de 100€ par mois, elle est versée en 9 mensualités.

Vous n'avez aucune démarche à faire pour l'obtenir, la liste des bénéficiaires est transmise automatiquement aux CROUS.



L'AIDE RÉGIONALE AU MÉRITE

La Région Ile-de-France récompense le mérite des étudiants franciliens ayant obtenu la mention "Très bien" au baccalauréat en Ile-de-France, en leur décernant une bourse au mérite de 1000€ (versée en une seule fois la première année universitaire).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit avoir obtenu le bac avec la mention "Très bien", résider et être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur ou de formation sanitaire et sociale situé en Ile-de-France et avoir déposé un dossier social étudiant (DSE) sur la plateforme : messservices.etudiants.gouv.fr

Contact : aideaumerite@iledefrance.fr

LA PRIME D'ACTIVITÉ ÉTUDIANTE

La prime d'activité est un complément de revenu pour les travailleurs modestes.

Si vous êtes étudiants salariés, stagiaires ou apprentis vous pouvez prétendre à cette aide.

Elle est versée sous conditions et son montant varie en fonction de vos ressources.

Mis en place en 2016, ce complément de revenu géré par la caisse d'allocations familiales (CAF) remplace le RSA Activité et la Prime pour l'emploi et s'ouvre au 18-25 ans.

Son montant peut atteindre 250 € par mois et varie en fonction de votre situation et de vos ressources au cours du dernier trimestre.

La prime d'activité s'adresse :

- aux étudiants salariés, stagiaires ou en alternance gagnant plus de 932,29 € par mois.

Pour info, les stagiaires de plus de deux mois qui ne touchent que l'indemnité légale soit 577,50 €/mois ne peuvent pas prétendre à la prime d'activité.

- aux jeunes actifs exerçant une activité salariée ou non et percevant des revenus modestes, soit moins d'1,5 smic par mois (pour un célibataire).

Pour bénéficier de la prime d'activité, vous pouvez faire une simulation et une demande en ligne sur le site de la Caisse des allocations familiales.

www.caf.fr/



LA GARANTIE DE PRÊT ÉTUDIANT

Emprunter de l'argent pour financer ses études peut être une option si vous êtes susceptible d'occuper, à terme, un emploi bien rémunéré. L'Etat peut se porter garant de votre prêt, afin de faciliter son obtention.

Les caractéristiques du prêt : sans caution personnelle ni conditions de ressources, pas de garantie parentale ni d'un tiers, montant maximum : 20 000 euros, durée minimale : 2 ans

Les banques partenaires :

www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Garantie/Presentation/Garantie-des-prets-etudiants

Contactez directement l'une de ces banques pour déposer un dossier de demande de prêt.

C'est la banque qui décidera si elle vous accorde ou non ce prêt.

Conditions : étudiants âgés de moins de 28 ans, nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne, préparant un diplôme de l'enseignement supérieur français.

Infos sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F986





AIDES À L'ACCÈS AUX SOINS

LA PROTECTION SOCIALE

Étudiants, vous êtes automatiquement rattachés à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu d'habitation.

L'affiliation à la Sécurité sociale vous permet de bénéficier du remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année universitaire.

Pour être bien remboursé de vos frais de santé :

- Créez votre espace personnel, le compte ameli, sur ameli.fr (disponible aussi en appli sur Android ou iOS)
- Renseignez ou mettez à jour vos informations : adresse postale, RIB, médecin traitant
- Déclarez un médecin traitant : www.etudiant.gouv.fr/fr/choisir-un-medecin-traitant-388
- Mettez à jour votre Carte Vitale, dans une pharmacie ou dans votre caisse d'assurance maladie : www.ameli.fr/assure/remboursements/etre-bien-rembourse/carte-vitale



LA COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Pour être remboursé à 100%, vous devez souscrire une complémentaire santé (celle de vos parents ou une autre) qui prendra en charge les 30% restants.

Vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeno, la SMERRA ou encore HEYME, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'assurance maladie.

L' AIDE DE L'ASSURANCE MALADIE

L'action sanitaire et sociale de l'Assurance Maladie peut vous permettre de bénéficier d'une aide financière ponctuelle en cas de difficultés (financières, maladie, accident , handicap, ...).

www.ameli.fr/assure/remboursements/complementaire-sante-solidaire-et-aides-financieres/aides-financieres-individuelles

L'AIDE RÉGIONALE

La Région Ile-de-France propose une aide financière à l'acquisition d'une complémentaire santé, en accord avec Harmonie Mutuelle aux étudiants boursiers âgés de 16 à 28 ans inclus et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans un institut de formation sanitaire et sociale francilien.

Le montant de l'aide financière s'élève à 200 euros par année universitaire pour chaque étudiant.

S'inscrire directement sur le site de la mutuelle :

www.harmonie-mutuelle.fr/web/particuliers/ile-de-france/sante-boursiers

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Cette complémentaire donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses de santé. Elle vous permet également de bénéficier :

- de tarifs médicaux sans dépassements d'honoraires dans le cadre du parcours de soins
- de la prise en charge du forfait journalier hospitalier
- du tiers payant
- du forfait de prise en charge pour prothèses dentaire, lunettes, aides auditives
- du forfait de prise en charge pour certains dispositifs médicaux tels que les cannes, les fauteuils roulants ou les pansements

Pour bénéficier de cette mutuelle, il ne faut pas dépasser un certain montant de ressources. Au delà, une participation pourra vous être demandée. Elle dépendra également de votre âge. Cette complémentaire donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses à hauteur de 100% des tarifs de la sécurité sociale. Pour en bénéficier vous devez également résider en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois.

Le formulaire de demande est accessible via votre compte Ameli.

Sa durée de validité est d'un an renouvelable.

www.ameli.fr/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire

LES ESPACES SANTÉ JEUNES

Les Espaces Santé Jeunes sont des lieux gratuits d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de consultation pour les jeunes de 11 à 25 ans pour aborder dans l'anonymat et la confidentialité toutes les questions de santé. L'accompagnement se fait par des professionnels de santé (médecins, infirmiers, psychologues, assistantes sociales...).

ESPACE SANTÉ JEUNES DE NANTERRE :

6 avenue Vladimir Ilitch Lenine, 1er étage 92000 Nanterre

Tel : 01 55 69 12 68

www.nanterre.fr/107-ma-sante.htm

Autres Espaces Santé Jeunes dans les Hauts-de-Seine sur :

www.mda92.org/site-web/mda-92/missions/faciliter-l-acces-aux-dispositifs-de-droits-communs/article/les-espaces-santes-jeunes-esj

La MDA92 (La Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine)

www.mda92.org/site-web/adolescents/

LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

Lieux d'accueil et d'écoute, les CPEF proposent des consultations médicales anonymes et gratuites, informent sur la sexualité, le couple ou encore les problématiques gynécologiques, la contraception... Vous serez accompagné par des professionnels de la santé (médecins, infirmiers, conseillers conjugaux et familiaux).

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE :

16 bis, avenue de la République

92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 0 806 00 00 92



Centres de Planification et d'Éducation Familiale dans les Hauts-de-Seine :

www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/les-centres-de-planification-et-deducation-familiale-cpef

LES AIDES UNIVERSITAIRES

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) :

Le service de santé universitaire est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information en rapport avec la santé. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, gynécologues, psychiatres, psychologues, infirmiers, assistants sociaux...

Il propose notamment :

- des bilans de santé gratuits
- des consultations de références gratuites, par exemple sur le tabagisme, les problèmes d'addiction (alcool, cannabis...) ou encore sur les dépistages et le traitement des maladies sexuellement transmissibles.

Les services de santé universitaires sont généralement en lien avec les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire, les BAPU. Les BAPU sont des centres de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide ou un accompagnement psychologique. Les consultations sont confidentielles.

Retrouvez la liste de tous les BAPU en France Métropolitaine sur :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/bureau-d-aide-psychologique-universitaire--b-a-p-u---221.html>

Plus d'infos : Se renseigner auprès de votre université.

LES CeGIDD

CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC

Vous recherchez une adresse de dépistage pour le VIH, une IST ou une hépatite ?

Vous pouvez vous rendre dans un CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) .

Les dépistages du VIH, des IST et des hépatites y sont gratuits et anonymes.

CeGIDD DE NANTERRE :

Centre de Santé Maurice Thorez

18 Rue Maurice Thorez

01 41 37 58 85

Liste des autres CeGIDD sur : www.sida-info-service.org/annuaire/

SIDA INFO SERVICES : 0 800 840 800 (appel gratuit, anonyme et confidentiel)

AGATA

ASSOCIATION GÉNÉRALISTE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE TRAITEMENT DES ADDICTIONS

Équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, assistants sociaux, éducateurs, infirmiers) d'accompagnement de soins, de prévention, de formation des personnes ayant un comportement addictif à risque ou des usagers de substances psychoactives et de leur proches.

CSAPA AGATA

9, avenue Beauséjour - 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01.47.49.29.66

www.agata.asso.fr/FR/agata/adresses-et-horaires.asp

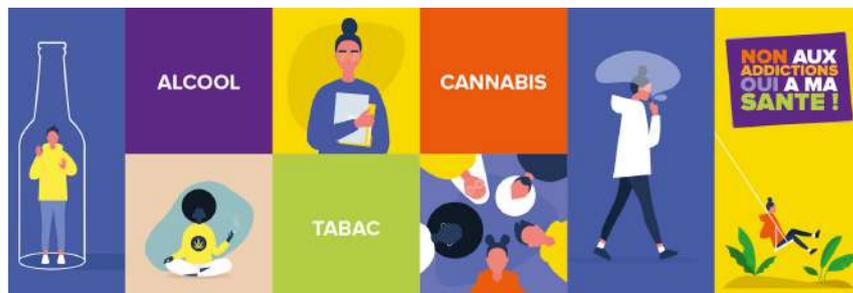


NON AUX ADDICTIONS, OUI À MA SANTÉ !

Vous vous posez des questions, vous rencontrez des problèmes liés à la consommation de tabac, d'alcool et/ou de cannabis ?

Un portail pour vous informer et prévenir les risques :

www.santeaddictions.fr



FIL SANTÉ JEUNES



Composé de médecins et de psychologues,

FilSantéJeunes répond à vos questions en matière de santé tous les jours de 9h à 23h au 0 800 235 236, un numéro d'appel anonyme et gratuit.

Le service est accessible par tchat du lundi au dimanche de 9h à 22h.

Sur son site Internet, Fil Santé Jeunes propose des conseils sur différents thèmes : bien-être, nutrition, santé...

www.filsantejeunes.com

LE DISPOSITIF SANTÉ PSY ETUDIANT



Ce dispositif permet à tous les étudiants de bénéficier de séances gratuites avec un psychologue.

Quelle est la démarche ?

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/consulter-les-psychologues>

Dans un premier temps, le psychologue vous suit pendant 3 séances de 45 minutes.

Si à l'issue de ces trois consultations, vous souhaitez poursuivre l'accompagnement, consultez à nouveau votre SSU ou médecin généraliste, qui définit avec vous la suite de votre suivi. Il est notamment possible de renouveler les séances auprès du psychologue, jusqu'à 3 nouvelles consultations, à nouveau gratuitement, sans avance de frais.

La préservation du secret médical est par ailleurs garantie.

LE SERVICE SANTÉ UNIVERSITAIRE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Crous
Restauration Logement CVEC Culture Bourse Action sociale

Ouvert à tous, gratuit, sur rendez-vous.

BESOIN D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ?

Le Crous vous propose d'échanger en distanciel avec un psychologue.

Réservez votre entretien sur Doctolib :

Recherchez

- > Alliance C
- > Motif de consultation
- > Téléconsultation Etudiants Académie de Versailles
- > Choisissez votre praticien
- > Réservez votre créneau.

Crous par le CVEC G

Des professionnels vous accueillent, vous écoutent et au besoin vous orientent vers un accompagnement adapté. Des consultations sont proposées dans certains établissements.

Sur présentation de votre Carte Vitale à jour, le tiers-payant peut être pratiqué : il n'y a pas d'avance de frais pour 70 % du tarif couvert par l'Assurance maladie.

Pour les 30 % de frais restant à votre charge, renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour connaître les modalités de remboursement.

Les Bureaux d'aide psychologique universitaires (BAPU) sont des centres de consultation ouverts à tous les étudiants qui souhaitent une aide psychologique (le Crous vous en donnera les coordonnées). Les consultations sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les mutuelles, il n'y a pas d'avance de frais.

« ÉCOUTE ÉTUDIANTS ÎLE-DE-FRANCE »



Sentiment de mal-être, de la tristesse, vous avez du mal à dormir ou à travailler?

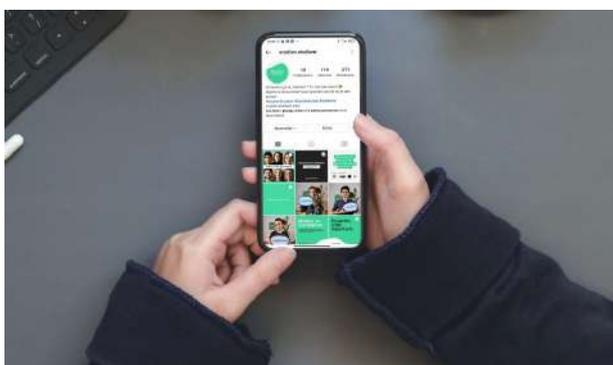
«Écoute Étudiants Île-de-France»

Une plateforme d'aide pour les étudiants en souffrance peut vous aider à faire face.

Totalement gratuit et anonyme et accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur à l'adresse : ecouteetudiants-iledefrance.fr

Vous trouverez des informations, des conseils, des exercices pratiques à effectuer chez vous et vous pourrez bénéficier de téléconsultations (jusqu'à 3 gratuites) avec des psychologues.

SOUTIEN-ETUDIANT.INFO



www.soutien-etudiant.info

Ce site est destiné pour vous soutenir durant les périodes de crise covid.

Deux parties :

- Une partie qui recense tous les soutiens psychologiques gratuits disponibles dans les 30 académies de France, ainsi qu'une liste de lignes d'écoute nationales que vous pouvez appeler et une liste de soutiens spécifiques aux étudiants en santé.
- Une partie qui contient des conseils pour s'occuper de son bien-être mental : liens informatifs, astuces pour vous sentir mieux à l'instant..

L'APASO

ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION, L'ACCUEIL, LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION

L'Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation met en place des consultations psychologiques par téléphone gratuites pour tous les étudiants parisiens :
prise de RDV par téléphone au 01 40 47 55 47 ou par mail etudiants@apasofr.fr

LA FSEF

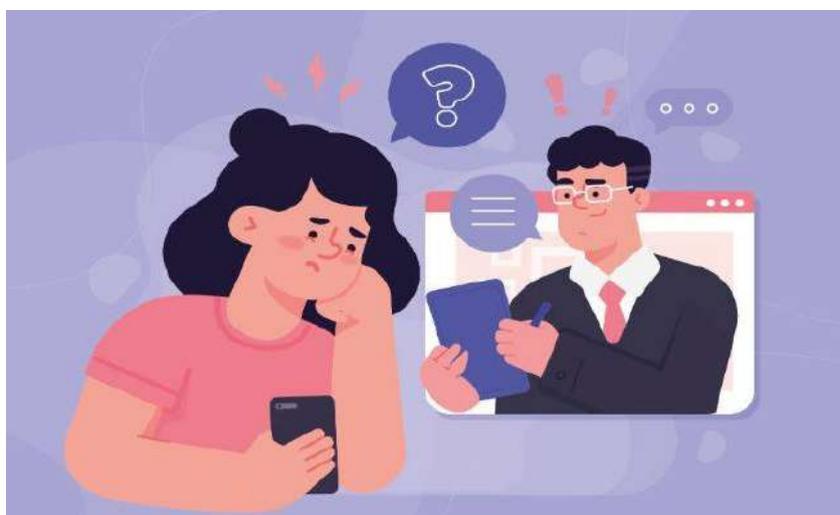
FONDATION SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

La Fondation santé des étudiants de France met en place des vidéos consultations avec des psychologues gratuitement.

RDV par mail : rel.heuyer@fsef.net

LE DISPOSITIF APSYTUDE

Le dispositif APSYTUDE propose des vidéos consultations avec un psychologue : 06 27 86 91 83
ou par mail : rdv.apsytude@gmail.com



NIGHTLINE



Soutenu par le Crous de Paris, **Nightline** est un service d'écoute tenu par des étudiants, destiné aux étudiants.

Ouvert de 21h à 2h30 chaque soir (sauf le mercredi et le jeudi) pendant l'année universitaire, vous pouvez parler avec un étudiant bénévole par téléphone ou par tchat.

Tél : 01 88 32 12 32

Tchat : www.nightline-paris.fr

Il n'y a pas de mauvaise raison d'appeler. Les étudiants bénévoles sont formés pour parler de tout.

Donc, si vous avez un coup de blues le soir ou si vous voulez juste parler d'un film que vous avez vu au cinéma, n'hésitez pas à les contacter.

AUTRES NUMÉROS D'ÉCOUTE

Croix Rouge Écoute : 0 800 858 858

Suicide Écoute : 01 45 39 40 00

SOS Amitié : 09 72 39 40 50

Cyber-harcèlement : 0800200000

Numéro d'aide aux victimes : 116 006

Femmes victimes de violences Hauts-de-Seine FVV 92 : 01 47 91 48 44

Violences Femmes Info : 39 19 (Numéro national, gratuit et anonyme)

Drogue Info Service : 0800 23 13 13

Écoute Cannabis : 0 980 980 9^{AN}

Tabac Info Service : 39 89





AIDES AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION D'HANDICAP



LA MAISON DE L'AUTONOMIE

La Maison de l'Autonomie de la ville est un guichet unique d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie, que celle-ci soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, ainsi qu'à leur entourage et à l'attention des partenaires du territoire (hôpital, structures d'aides et de soins à domicile...). Elle centralise tous les dispositifs : accueil, écoute, orientation vers le bon interlocuteur, accès aux droits pour les personnes effectuant des demandes de dispositifs ou d'aides.

MAISON DE L'AUTONOMIE : 10 Ter Rue d'Estienne d'Orves - Tél : 01 41 39 88 00

MDPH

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les MDPH sont des guichets uniques destinés à faciliter les démarches des personnes handicapées et de leurs familles. Ces maisons informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicaps et leur entourage. Pour connaître les coordonnées de la MDPH la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92>

MDPH 92 : 2 rue Rigault - 92 000 Nanterre - Tél : 01 41 91 92 50

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. Elle comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence.

La PCH est attribuée sans condition de ressources.

Votre demande est à faire auprès de votre Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ensuite, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) se réunit et donnera une réponse à votre demande dans un délai de 4 mois. Au delà, la demande est considérée comme rejetée. D'autres aides financières et aides à domicile peuvent vous être attribuées. Renseignez-vous auprès de votre Maison Départementale pour le Handicap.

LE RELAIS HANDICAP DES UNIVERSITÉS

Vous vivez avec un handicap ? Vous trouverez dans la plupart des établissements un interlocuteur chargé de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre parcours universitaire.

LA MISSION HANDICAP DU CROUS DE PARIS

Dispositif spécifique d'accompagnement. Les étudiants de l'Académie de Paris bénéficiant d'une reconnaissance de la MDPH peuvent contacter un assistant social «référént». Une procédure spécifique d'entrée en résidence universitaire, sur critères médico-sociaux, leur est réservée.

Pour en bénéficier, vous devez constituer un DSE (dossier social étudiant pour les demandes de bourses). Infos : **MISSION HANDICAP CROUS DE PARIS** 39, avenue Georges Bernanos Paris 5e ou par le formulaire de contact de : www.messervices.etudiant.gouv.fr , rubrique «Assistance»

DISPOSITIF POUR CRÉTEIL ET VERSAILLES

En collaboration avec les acteurs institutionnels et associatifs, les Crous d'Île-de-France proposent un dispositif spécifique d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Les étudiants des académies de Créteil et Versailles peuvent s'adresser aux assistants sociaux de leur Crous. Pour prendre RDV avec un assistant social ou une assistant sociale du Crous de Créteil, envoyez un mail à : social@crous-creteil.fr

Retrouvez les coordonnées sur www.crous-versailles.fr et sur www.crous-creteil.fr

LES BOURSES DE LA FEDEEH

Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap

La FÉDÉEH est une fédération nationale qui vise à aider le parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes handicapés. Elle octroie notamment des bourses à des jeunes handicapés désireux de poursuivre des études supérieures. Infos sur : www.bourses-fedeeh.fr/

L'ARPEJEH

Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés

L'association Arpejeh a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves, étudiants et étudiantes de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et dans leur insertion professionnelle. Elle organise des rencontres entre les jeunes et les entreprises, du 1er stage de découverte à leur insertion professionnelle. Infos sur : www.arpejeh.com/

L'AGEFIPH

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

L'AGEFIPH peut vous accompagner dans vos démarches vers l'emploi et vous proposer des aides financières. Infos sur : www.agefiph.fr/



AIDES ALIMENTAIRES ET VESTIMENTAIRES



RUEIL-MALMAISON

LES AIDES ALIMENTAIRES



Secours populaire Comité de Rueil

Accueil du public les 1er et 3ème jeudis de
chaque mois de 9h30 à 11h30
10 boulevard Edmond Rostand
Tél : 01 47 24 66 04 / 06 84 38 75 89
spf92rueil@yahoo.fr

L'Intervalle

L'épicerie sociale est ouverte les jeudis et
vendredis.
Son accès est limité dans le temps : entre un
et trois mois.
Il faut être orienté par les services sociaux de
la ville (assistants sociaux).
L'épicerie ressemble à un petit supermarché
où vous pouvez faire vos courses à moindre
coût. Vous ne payez que 10 % du prix affiché.
39 avenue du Président Georges Pompidou
Tél : 01 47 32 42 99

REPAS CROUS À 1 EURO



Etudiants, boursiers ou non, vous pouvez désormais bénéficier de deux repas par jour au tarif de 1 euro.

Pour en bénéficier, il suffit d'activer son compte **Izly** sur : <https://mon-espace.izly.fr>

Vous recevrez alors un mail vous confirmant que vous bénéficiez du repas à 1€.

Vous pouvez payer avec le moyen de paiement de votre choix (carte Izly, CB, espèce) et devez disposer d'un compte Izly.

Izly, vous permet de régler vos achats avec votre smartphone ou avec votre carte d'étudiant.

LES AGORAÉ

Les AGORAé proposent des épicerie solidaires accessibles sur critères sociaux .

L'épicerie solidaire s'adresse aux étudiants décohabitants (qui ne vivent plus chez leurs parents) dont le reste à vivre se situe entre 1,20 € et 7,50 € par jour.

Le Reste à Vivre correspond à la somme qui reste par jour pour se nourrir, après déduction des charges fixes.

Ce dispositif peut aussi s'adresser à des étudiants en situation de surendettement ou dont les mensualités de remboursement de prêt sont très élevées (permis de conduire, crédit étudiant, crédit à la consommation, dettes envers la CAF, EDF, GDF...).

Se renseigner auprès d'une assistante sociale du CROUS.



AGORAé Nanterre

Université Nanterre :

La Maison de l'Etudiant 1er étage Local 102

agorae.parisnanterre@gmail.com

[https://rsudd.parisnanterre.fr/aides-et-solidarite-](https://rsudd.parisnanterre.fr/aides-et-solidarite-epicerie-solidaire-agorae-810162.kjsp)

[epicerie-solidaire-agorae-810162.kjsp](https://rsudd.parisnanterre.fr/aides-et-solidarite-epicerie-solidaire-agorae-810162.kjsp)

L'épicerie solidaire de Paris Nanterre distribue des paniers repas.

Déposez vos dossiers pour en bénéficier sur : agoraeparisnanterre@gmail.com

Pour connaître les horaires et modalités de distribution :

www.facebook.com/AGORAEParisNanterre

AGORAé Paris

Université de Paris - Campus Grands Moulins

3 Allée Paris-Ivry, 75013 Paris

Tél : 01 45 84 05 73

agorae@ageparis.org

<https://agorae.ageparis.org/devenir-beneficiaire/>

AGORAé Paris-Saclay

Université de Paris-Saclay

308 Domaine de l'Université de Paris S, 91400 Orsay

1er étage du bat 308 du campus scientifique d'Orsay

Joignable au 01 69 15 31 48

ou par mail à : contact@agorae-paris-saclay.fr

<https://agorae-paris-saclay.fr/devenir-beneficiaire/>



LES AIDES VESTIMENTAIRES

LA VESTIBOUTIQUE DE LA CROIX-ROUGE

Organisée par la Croix-Rouge, la Vestiboutique permet aux personnes de choisir et d'essayer librement des vêtements selon leurs goûts, leurs envies, leurs besoins, moyennant une modique participation financière.

Ouverte à l'ensemble de la population et aux personnes en difficulté.

Du mercredi au vendredi de 14h à 18h

Centre ROBERT DEBRÉ- Maison de l'Autonomie

10ter, rue d'Estienne d'Orves

Tél. : 01 47 49 72 00

LA BOUTIQUE DE LA RESSOURCERIE PARTAGÉE

La boutique de La Ressourcerie partagée de Rueil-Malmaison vous propose d'acheter à prix solidaires et donc à moindre coût des vêtements (seconde main) mais aussi toutes catégories d'objets d'occasion (sauf les gros meubles et les appareils électrique).

Elle vous accueille pour la vente mais aussi le dépôt le mercredi, le vendredi de 13h à 18h et de le samedi de 10h30 à 18h sans interruption.

La Ressourcerie partagée : 35 rue des Mazurières

ressourcerie.partagee@gmail.com

Tél. : 01 47 51 42 37

www.lecercle-ressourcerie.com/la-ressourcerie-partagee-rueil

ASSOCIATION RUEIL BOURSE

Elle organise des Bourses aux vêtements.

Infos sur : <http://rueilbourse.over-blog.com>

LA LAVERIE SOLIDAIRE

Besoin de nettoyer son linge à moindre coût ?

Laverie Solidaire - Association AJIR (Association pour la Jeunesse Investie de Rueil)

71 Avenue de Fouilleuse, Rueil-Malmaison - Tél. : 06 13 89 24 24

UN SITE UTILE

SOLIGUIDE

Vous êtes en difficulté ? La plateforme SOLIGUIDE recense toutes les structures qui peuvent vous venir en aide (où manger, s'habiller, se loger, ...).

Télécharger l'application sur : <https://soliguide.fr/>



AIDES AUX TRANSPORTS



LE PERMIS CITOYEN

La ville de Rueil-Malmaison propose une aide au permis de conduire B : le "Permis citoyen".

L'aide financière de 500 euros concerne exclusivement les Rueillois qui ont entre 18 et 25 ans et dont le revenu fiscal par foyer ne dépasse pas 60 000 euros.

En contrepartie de cette aide financière, vous devez effectuer un engagement citoyen au sein d'une structure publique ou d'une association rueilloise pour une durée de 35 heures.

Vous pourrez choisir vous-même le lieu de votre mission après validation de la Structure Information Jeunesse (SIJ). Vous pourrez aussi vous faire accompagner par la SIJ dans la recherche de votre engagement.

L'aide au Permis ne pourra s'effectuer qu'une fois les 35 heures d'engagement réalisées.

Elles devront être réalisées dans un délai de 3 mois maximum suivant la date de dépôt du dossier de candidature à la SIJ (Structure Information Jeunesse)

Le dossier de candidature pourra être retiré tout au long de l'année à la SIJ (Structure Information Jeunesse)

Renseignements -

Retrait et Dépôt du dossier de candidature :

SIJ (Structure Information Jeunesse)

16 rue Jean Mermoz Rueil-Malmaison

01 47 32 82 78

infojeunes@mairie-rueilmalmaison.fr

VILLE DE RUEIL-MALMAISON

PERMIS CITOYEN 2021

AIDE FINANCIÈRE DE 500€*
AU PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE B
POUR LES 18-25 ANS

En contrepartie
de 35h d'actions bénévoles



Structure Information Jeunesse

16 rue Jean Mermoz, Rueil-Malmaison - 01 47 32 82 78
infojeunes@mairie-rueilmalmaison.fr ou [facebook.com/IJRUEIL](https://www.facebook.com/IJRUEIL)

NOMBRE DE DOSSIERS LIMITÉS

LE PERMIS À 1 €

C'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Attention : Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Vous devez choisir une auto-école ou une association agréée disposant du label qualité des formations au sein des écoles de conduite ou d'une équivalence et ayant signé une convention type avec l'État.

Infos et liste des auto-écoles conventionnées sur :

www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/les-financements-possibles-du-permis-de-conduire/le-permis-1-eu-4

LA LOCATION À 1 €

Des sociétés de location de véhicules proposent de louer une voiture pour 1 euro.

La mise en relation se fait via internet sur des plateformes mettant en relation loueurs traditionnels et particuliers conducteurs.

LE CO-VOITURAGE

Le principe du covoiturage est de permettre à des voyageurs de partager un trajet avec un conducteur qui a des places libres dans son véhicule.

En plus d'avoir un avantage économique, c'est un bon moyen de faire des rencontres.

La mise en relation se fait via Internet sur plusieurs sites spécialisés.



LES TRANSPORTS EN COMMUN

CARTE IMAGINE R ILE-DE-FRANCE

Tout étudiant francilien de moins de 26 ans peut profiter d'une carte Imagine R et ainsi voyager de façon illimitée et à moindre coût dans toute l'Île-de-France.

Pour souscrire un abonnement Imagine R, valable sur tous les modes de transport (métro, bus, tramway...), vous pouvez vous rendre dans les stations et gares RATP et Transilien SNCF, ainsi que dans les agences organisation professionnelle des transports d'Île-de-France (Optile).

La souscription est possible en ligne :
www.imagine-r.com/



LE TRAIN

La SNCF vous propose des réductions :

- Un abonnement élève, étudiant, apprenti pour voyager entre le domicile et le lieu d'études à prix réduits. Infos sur :

www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/eleves-apprentis

- La Carte Avantage Jeunes :

Une carte de réduction pour les 12-27 ans payante, valable un an, renouvelable.

Infos sur : www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/carte-avantage-jeune

Toutes les réductions sur le site de la SNCF : www.sncf.com/fr

Pour voyager en Europe :

Le Pass Interrail : un pass unique qui vous permet d'utiliser les réseaux ferroviaires européens participants à volonté, pendant un nombre de jours de voyage défini.

www.interrail.eu/fr



LE BUS

Déplacez-vous en car en Europe ou dans d'autres pays grâce aux prix imbattables de certaines compagnies. Renseignez-vous auprès des compagnies de bus.



L'AVION

Plusieurs compagnies low cost proposent des billets à des tarifs attractifs.

La grande majorité des compagnies proposent des tarifs pour les étudiants.

Renseignez-vous auprès des compagnies aériennes.





LE VÉLO

Vélib' Métropole, anciennement Vélib' (mot valise de vélo et liberté), est un système de vélos en libre-service disponible à Paris et dans les autres villes membres du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole. Il s'inscrit dans le domaine de la mobilité partagée.

Pour trouver les stations Velib' Métropole à Rueil-Malmaison :

<https://www.villederueil.fr/fr/velib-metropole>

Quelques bons plans d'achat d'un vélo :

Les bourses aux vélos vous permettent d'acheter ou de vendre tout vélo en bon état de fonctionnement. L'association Rueil à Vélo organise chaque année une bourse aux vélos.

Infos sur : <https://ebrav.wordpress.com/>

Agenda des bourses aux vélos dans toute la France :

<https://www.velook.fr/bourse-foire-velo-occasion/>

Les ressourceries :

Le Cercle-La Ressourcerie partagée

35 rue de Mazurières Rueil-Malmaison-Tél : 01 47 51 42 37

<https://www.lecercle-ressourcerie.com/la-ressourcerie-partagee-rueil>

Emmaus : www.emmaus-nanterre.com/ ou boutique en ligne sur <https://emmaus-france.org/>

Pensez aussi aux **brocantes**, aux **magasins qui organisent des "dépôts-vente"** (se renseigner sur les dates de ces événements dans les magasins de sport).



LES AIDES À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE



La ville de Rueil-Malmaison subventionne l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) jusqu'à 500 €.

Au travers de ce soutien financier, Rueil-Malmaison souhaite poursuivre la promotion du VAE auprès des habitants afin d'inciter l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens domicile-travail ou de loisirs.

Pour connaître les modalités et faire une demande : **Direction des espaces publics**

16 rue Jean Mermoz - Tél : 01 47 32 65 87

www.villederueil.fr/fr/aide-lachat-dun-velo-electrique

L'AIDE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris a fait de la qualité de l'air l'une de ses priorités.

Pour accompagner au mieux les citoyens, elle propose le dispositif « **Métropole Roule Propre !** ».

Vous pouvez bénéficier d'une aide jusqu'à 500 € pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE).

Pour connaître et télécharger le formulaire de demande :

www.metropolegrandparis.fr/fr/metropolerooulepropre

Pour toute question, adressez un mail à : metropolerooulepropre@metropolegrandparis.fr





AIDES AU LOGEMENT

LOGEMENTS À COÛTS RÉDUITS

Les logements universitaires des CROUS

Ces logements vous offrent une certaine garantie : loyers fixes, charges eau chaude et froide, électricité et internet intégrés au loyer (le montant des loyers restent fixes et n'est pas soumis à la taxe d'habitation). Les résidences sont généralement proches du lieu d'études et sécurisées avec la présence d'un gardien et d'un directeur qui vit aussi sur place.

Pour bénéficier d'un logement en résidence CROUS, il faut être étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur. Les logements des CROUS sont attribués en priorité aux étudiants boursiers. Les conditions pour faire une demande de logement sont les mêmes que pour la demande de bourse sur critères sociaux, via un dossier unique, le DSE.

www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Liste des résidences universitaires : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Les offres des partenaires des CROUS Ile-de-France

www.ciup.fr/

www.heneo.fr/je-cherche-un-hebergement-temporaire/panorama-des-logements/

www.espacil-habitat.fr/

www.uncllaj.org/

www.habitatjeunes.org/

www.cljt.com/

Les résidences étudiantes à Rueil-Malmaison

Studélites Le stadium A/B : 117 et 115 rue Estienne d'Orves- Tél : 04 75 40 80 25 / www.studelites.com

Studélites L'Aiglon : 145 bd National-Tél : 04 75 40 80 25 / www.studelites.com

Odalys Campus Paris Rueil : 113, avenue Victor Hugo-Tél : 01 47 14 09 94 / www.odalys-campus.com

Les logements sociaux

Ils sont attribués selon des conditions de ressources. Ces logements offrent un loyer beaucoup plus faible que le parc privé. Quelles sont les conditions ? Leur accès dépend de la composition de la famille de l'étudiant, de l'ancienneté de sa demande mais aussi de ses conditions de logements et de ses difficultés à faire face aux frais de logement. Les conditions de ressources dépendent des communes. Les ressources prises en compte sont les revenus fiscaux de référence de l'année N-2.

Pour accéder à un logement social étudiant, il faut s'inscrire sur les listes d'attente (office HLM de la commune ou DDE) et renouveler sa demande chaque année. Ces logements sont attribués aux personnes de nationalité française ou étrangère ayant un document prouvant la régularité de leur séjour en France. Comment faire sa demande ?

En ligne sur : www.demande-logement-social.gouv.fr/index

À la Mairie de Rueil-Malmaison :

Pôle solidarité : 2 place Jean-Jaurès Rueil-Malmaison - Tél : 01 47 32 53 03

www.villederueil.fr/fr/demande-de-logement-social



LOGEMENTS À COÛTS RÉDUITS

Les colocations solidaires

Les colocations solidaires proposent d'une part un logement, d'autre part un engagement au service de la collectivité. Elles peuvent prendre différentes formes : logé avec une personne âgée, dans une résidence universitaire, dans une maison avec d'autres étudiants engagés. Ces colocations ne sont pas constituées au hasard, mais en fonction des motivations et des affinités.

Les KAPS : les Kolocations à Projets Solidaires par l'AFEV

Les KAPS permettent à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans des quartiers populaires. A chaque colocation correspond une action de solidarité menée avec les habitants, pour favoriser le vivre ensemble. Ces colocations sont présentes dans 30 villes.

Ces logements sont également à loyers modérés.

Pour s'inscrire, rendez-vous en ligne : <https://rejoins.afev.org/kaps/>

Les logements intergénérationnels

Ces logements font suite à une mise en relation entre un étudiant et une personne âgée qui partagent un logement. Les loyers sont modérés et vous partagerez votre quotidien avec une autre personne.

Le but étant de lutter contre l'isolement social de nos aînés. L'objectif est d'apporter une compagnie bienveillante tout en partageant les frais de votre cadre de vie. Les associations qui proposent des logements intergénérationnels veillent à ce que les profils soient similaires, le but étant de créer des affinités.

Plusieurs associations : Générations & cultures, ensemble2Générations, Réseau COSI et Toit + moi pour les étudiants Erasmus+.

Lokaviz : location chez un particulier

Ce portail dépend du CROUS de votre région académique. Il vous permet de trouver un logement.

Des annonces sont mises en ligne. Vous pouvez trouver des studios, des colocations mais aussi des chambres chez l'habitant. Dans certaines villes, il est également possible de se loger dans des résidences conventionnées (logement dont le propriétaire-bailleur ou son organisme gestionnaire a conclu une convention avec l'Etat par laquelle il s'engage à louer sous certaines conditions : locataires à faibles ressources, respect d'un certain niveau de loyer, etc).

Pour avoir accès à ces logements, vous devez dans un premier temps vous connecter sur votre compte mes services étudiants pour accéder aux coordonnées des logeurs.

www.lokaviz.fr/

Attention : ce portail ne permet pas de faire une demande de logement dans une résidence universitaire du CROUS.

LES AIDES DE LA CAF

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

En tant qu'étudiant, vous pouvez avoir droit à l'APL, à l'ALS ou à l'ALF. Attention, ces aides versées par les caisses d'allocations familiales ne sont pas cumulables.

Pour bénéficier de l'**APL (aide personnalisée au logement)**, il faut être locataire à titre principal d'un logement, neuf ou ancien, faisant l'objet d'une convention entre son propriétaire et l'État. Le montant de l'APL est calculé en fonction des ressources, du lieu, du montant du loyer et du statut d'occupation.

L'**ALS (allocation logement à caractère social)** s'adresse aux revenus modestes, sans distinction de résidence ou d'âge.

L'**ALF (allocation de logement à caractère familial)** s'adresse notamment aux étudiants isolés ou en couple avec personne à charge.

La Caf a mis en place un numéro de téléphone spécifiquement dédié aux étudiants qui veulent être conseillés sur leurs démarches concernant les aides au logement : **0 810 29 29 29** (prix d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel depuis un mobile selon les opérateurs).

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Les questions peuvent aussi être posées sur une page spécifique sur Facebook : facebook.com/cafallocationfamiliales

Estimer vos droits et faire une demande sur le site de la CAF :

www.caf.fr rubrique Faire une simulation

LA GARANTIE VISALE

La garantie Visale est une caution accordée par Action logement au locataire.

En cas d'impayés de loyer ou de charges, Action logement verse les sommes dues au bailleur.

Action logement se fait ensuite rembourser par le locataire.

Visale est un service de cautionnement entièrement gratuit pour tous étudiants de moins de 30 ans (boursiers ou non boursiers indépendants fiscalement) en recherche d'un logement dans le parc privé ou dans certaines résidences universitaires. Cette garantie peut être cumulée avec une avance loca-pass et une allocation au logement.

Vérifier votre éligibilité sur : www.visale.fr/

L'adhésion à cette garantie doit être faite avant la signature du bail.



L'AVANCE LOCA-PASS

Cette aide vous accompagne pour le dépôt de garantie d'une location.

C'est un prêt accordé par Action Logement au locataire pour financer son dépôt de garantie réclamé par son bailleur.

Ce prêt est à rembourser sans intérêt d'emprunt, ni frais de dossier.

Elle est accordée pour la résidence principale du locataire.

Pour les jeunes de moins de 30 ans : être en formation professionnelle, en situation d'emploi, en recherche d'emploi, étudiant boursier, étudiant salarié en CDD d'au moins 3 mois, étudiant salarié justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande.

En savoir plus sur : www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

LES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES CHARGES DU LOGEMENT

Les factures énergétiques peuvent faire l'objet de réductions. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site EDF Solidarité. EDF propose deux aides, une aide ponctuelle et les chèques énergies.

En savoir plus :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/factures-et-documents/aides-sociales.html>

L'aide ponctuelle EDF : en cas de problème, vous pouvez trouver avec l'accompagnement énergie une aide : payer en plusieurs fois une facture qui vous pose problème, vérifier que votre contrat correspond toujours à votre situation, être guidé pour consommer moins d'énergie en changeant certaines habitudes du quotidien, trouver les services sociaux et autres dispositifs qui peuvent vous accompagner.

Le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie de votre logement. Il permet de payer vos factures d'énergie et financer certains de vos travaux de rénovation énergétique. Le chèque énergie permet aussi de maintenir votre contrat en cas de difficultés de paiement durant la période hivernale, d'ouvrir gratuitement votre contrat d'énergie, et avoir un délai supplémentaire pour payer vos factures de gaz ou d'électricité.

Il est attribué sous conditions de ressources. Le chèque est envoyé une fois par an allant de 48€ à 227€.

Le chèque énergie peut être cumulé aux Fonds de Solidarité Logement et autres aides.

Aide pour le paiement des factures d'eau : Elle peut prendre la forme d'un chèque d'eau (sur le modèle du chèque énergie) ou d'une tarification spéciale. Cette aide s'adresse aux propriétaires ou locataires dont les ressources sont insuffisantes. Les conditions de ressources sont fixées par chaque collectivité participante. C'est la collectivité (ou l'organisme associé à l'expérimentation) qui identifie les personnes pouvant bénéficier d'une aide préventive ou d'un tarif progressif. Vous n'avez donc pas de démarche à faire pour en bénéficier.

FSL

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux ménages qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement.

Il existe un FSL par département. Chaque FSL a son propre règlement intérieur et donc ses propres critères d'attribution. Ce fonds accorde 2 types d'aides, un prêt ou une subvention. Ces aides peuvent notamment servir à payer des frais à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'agence, déménagement, assurance, achat de mobilier, etc.,) mais également des frais de maintien dans le logement (dettes de loyers, factures, frais d'huissier, etc.).

Les conditions :

- être locataire ou sous-locataire
- être propriétaire occupant
- être hébergé gratuitement
- être un résident de logement-foyer

D'autres conditions telles que des conditions de ressources sont nécessaires pour être bénéficiaire.

Pour en bénéficier : prendre contact avec un travailleur social (assistants sociaux, les conseillers en économie sociale et familiale, etc.)

AILE

AIDE À L'INSTALLATION DANS UN LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

La ville de Paris propose une aide financière de 900 euros pour une première installation dans le parc privé de Paris. Cette aide, gérée par le Crous de Paris, est ouverte aux étudiants boursiers des académies de Paris, Créteil, Versailles vivant à Paris.

www.paris.fr/pages/l-aide-a-l-installation-dans-un-logement-pour-les-etudiants-a-i-l-e-2257



RUEIL-MALMAISON

DROIT AUX LOGEMENT

L'ADIL 92 (Agence départementale pour l'information sur le logement des Hauts-de- Seine)

Tél : 01 41 45 06 10

Permanence au CCAS : 2 place Jean-Jaurès-Tél : 01 47 32 67 67 - Sur RDV

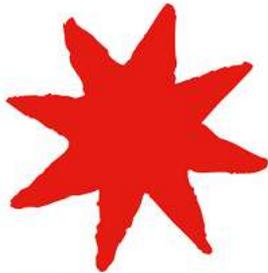
Association S.O.L.E.I.L (Solidarité et Insertion Par le Logement) : Aide à la constitution de dossiers de demande de logements.

CCAS : 2 Place Jean-Jaurès-Tél : 01 47 32 67 67 - Sur RDV



AIDES À L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

LE CHÈQUE NUMÉRIQUE



Région
île de France

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE VOUS AIDE AVEC

UN CHÈQUE DE 100€

POUR VOUS ÉQUIPER EN MATÉRIEL NUMÉRIQUE

WWW.ILEDEFRANCE.FR/CHEQUENUMERIQUEETUDIANTS

La Région Île-de-France propose une aide à l'équipement numérique pour les étudiants boursiers qui entrent en première année dans un établissement francilien d'enseignement supérieur.

Sa forme ?

Un chèque Cadhoc d'une valeur de 100 euros.

Cette aide de 100 euros peut être utilisée dans les commerces spécialisés pour s'équiper en matériel informatique (ordinateur, disque dur externe, casque, logiciel, webcam, etc.) et chez les fournisseurs d'accès à Internet (abonnement, clé 4G, etc.).

Le formulaire de demande est à télécharger sur www.iledefrance.fr/chequenumeriqueetudiants puis à transmettre, une fois rempli, à votre établissement.

vie.etudiante@iledefrance.fr

AIDE RÉGIONALE DE 100 € À L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

Depuis 2017 la Région développe une action en faveur de la transition numérique des établissements d'enseignement supérieur en accompagnant les innovations pédagogiques. Forte de son expérience acquise auprès des lycéens, désormais largement équipés en tablettes, et consciente de la fracture numérique, la Région a décidé de mettre en place une aide à l'équipement numérique des étudiants boursiers en première année. La crise sanitaire a montré qu'il était important de continuer dans cette voie en aidant les étudiants qui en ont le plus besoin.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide à l'équipement numérique, veuillez remplir cette fiche et la transmettre à votre établissement :

NOM : _____
PRENOM : _____
N° INE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____ SEXE : _____
MAIL : _____
ADRESSE : _____ VILLE : _____ CODE POSTAL : _____
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : _____
FILIERE : _____
1^{re} année de DUT 1^{re} année de licence
1^{re} année de BTS 1^{re} année école d'ingénieur
1^{re} année de CGPE 1^{re} année école de commerce
1^{re} année de médecine, dentaire ou pharmacie 1^{re} année autre

Pour bénéficier de cette aide, je certifie :

- être bachelier en 2020
- être inscrit en première année d'études supérieures (toutes formations confondues)
- être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux

Vos données sont collectées afin de vous attribuer l'aide. Le traitement de données est mis en œuvre par la Région Île-de-France, Pôle TRÉSOR, site 2 rue Simone Weil 93440 Saint-Ouen-sur-Seine, qui en est le responsable de traitement. Vos données sont transmises à un prestataire dans le cadre de l'instruction de votre demande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données seront conservées 3 ans à partir de l'attribution de l'aide.

Vous disposez, conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (UE) 2016-679 et de la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée par la loi 2018-693 du 26 Juin 2018 des droits suivants d'un clic : accéder à vos données personnelles et d'un droit de rectification de vos données. Nous nous permettons de vous contacter pour vous donner des informations liées à cette aide régionale. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse électronique : donnees-personnelles@iledefrance.fr. La non-fourniture des données nécessaires au traitement ne permet pas l'attribution du chèque numérique.

Fait à _____ Le _____ Signature de l'étudiant _____



LA RESSOURCERIE PARTAGÉE



Elle propose à la vente d'ordinateurs fixes et portables reconditionnés à partir de 40€, livrés avec un système d'exploitation libre, open source, stable et sécurisé. Il n'est pas nécessaire de changer d'équipement tous les 3 ans.

La Ressourcerie partagée

35 rue des Mazurières

ressourcerie.partagee@gmail.com

Tél. : 01 47 51 42 37

Mercredi et vendredi de 13h à 18h-Samedi de 13h30 à 18h

www.lecercle-ressourcerie.com/la-ressourcerie-partagee-rueil



L'ASSOCIATION CONTROLE Z

L'association Contrôle Z prête des ordinateurs portables ou tablette Ipad, de façon ponctuelle pour les personnes qui en ont besoin pour : une formation à distance, passer un examen, un travail ponctuel.

Les ordinateurs sont équipés des logiciels Office. La durée du prêt peut être de 5 jours ouvrés renouvelables selon la raison de l'emprunt et le planning de l'association.

Les modalités de prêt sont : adhésion à l'association (10 euros), signature du bon de prêt, chèque de caution de 200 € (non encaissé).

L'association propose aussi une aide aux démarches administratives en ligne au CCAS.

CCAS 2 place Jean Jaurès Rueil-Malmaison-Tél : 01 47 32 67 67 -Sur Rdv.

Contact :

Association Contrôle Z

17 résidence la Lutèce, 178 av du 18 Juin 1940

Tél : 01.47.08.44.74/ 01 83 55 91 30

contact@contrôle-z.net





AIDES À LA CULTURE ET AUX LOISIRS



LA MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque municipale Jacques BAUMEL et son réseau de bibliothèques vous mettent à disposition plus de 200 000 documents (livres d'actualité, ouvrages de référence, presse, disques, films, supports de formation). Ils sont consultables librement et gratuitement sur place ou à domicile, sur abonnement.

La Médiathèque vous propose des expositions, la réservation en ligne des livres, de documents multimédia (Cédérom, DVD, musique, art, cinéma) ainsi que des ateliers informatiques et internet.

Un espace aussi de services dédiés à l'initiation aux nouvelles technologies, à la recherche documentaire et à l'autoformation en langues étrangères.

Gratuit jusqu'à 18 ans et 10 € pour les étudiants (Médiapass)

Médiathèque Jacques Baumel : 15-21 boulevard Foch Rueil-Malmaison - Tél : 01.47.14.54.54

<https://www.mediatheque-rueilmalmaison.fr/>



THÉÂTRE/CINÉMA/EXPOSITIONS

TAM THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX : www.tam.fr/

Le TAM, entité municipale, vous propose une tarification réduite sur une majorité des spectacles avec l'abonnement JEUNE (-26 ans) : 10 € avec un minimum de 3 spectacles « découvertes »

Théâtre André Malraux : 9 Place des Arts 92500 Rueil-Malmaison- Tél : 01 47 32 24 42

RUEIL CULTURE LOISIRS : <https://rueilcultureloisirs.com/>

Spectacles à tarifs réduits pour les étudiants-2 salles :

Athénée-Le petit théâtre de Rueil : 2, avenue Alsace-Lorraine- Tél : 01.41.96.90.60

Edmond Rostand : 20, boulevard Edmond Rostand-Tél : 01.47.51.85.45

CINÉMA ARIEL :

Tarif réduit : 6,50 € pour les étudiants de moins de 26 ans (Tous les jours sauf les samedis, dimanches jusqu'à 19h et jours fériés)-Le jeudi pour tous (sauf les jours fériés).

Abonnement jeunes moins de 25 ans : 26 € (5 entrées valables tous les jours)

Cinéma Ariel Centre : 99 Avenue Paul Doumer - Tél : 01 47 32 24 42

Cinéma Ariel Hauts-de-Rueil : 58 Avenue de Fouilleuse (E.LECLERC) - Tél : 01 41 39 07 74

L'ATELIER GROGNARD : www.villederueil.fr/fr/latelier-grognard

Cet espace culturel accueille les expositions organisées par le service des Affaires culturelles de la ville de Rueil-Malmaison.

Atelier Grognard : 6, avenue du Château de Malmaison-Tél : 01 47 14 11 63

CULTURUEIL : <https://culturueil.fr/>

Retrouvez tous les événements culturels et manifestations de Rueil-Malmaison.

Culturueil est l'Agenda Culturel Officiel de la Ville de Rueil-Malmaison.



EXPRIMER SA CRÉATIVITÉ

L'AVANT-SCÈNE

Structure artistique municipale qui vous accompagne dans vos projets artistiques (musique, danse, théâtre). Mise à disposition d'une salle de résidence au Vert Bois. Elle abrite un plateau technique complet de 80m², équipé de matériel professionnel de son et lumières et d'une cabine insonorisée, permettant le mixage «studio» ou «live». Lieu idéal pour chercher, créer et partager autour d'un projet artistique. Elle propose aussi à Belle Rive des cours et stages de danses urbaines, chant, musique, théâtre et improvisation théâtrale. Pour les 9-30 ans.

L'Avant-Scène : 90 boulevard Belle Rive

Tél : 01 47 14 09 24

L'AVANT-SCÈNE L'ÉMISSION : www.youtube.com/channel/UCa69rkNEcv5M8sz82KI2nmQ



LE CLUB IMAG'IN

Structure municipale d'initiation et de perfectionnement aux techniques numériques et multimédia, Ouvert aux 11/25 ans, le Club Imag'in vous propose de nombreux ateliers numériques : audiovisuels, télévisuels, site internet, photomontage, illustrations sonores, images de synthèse, graphisme...

Imag'in : 176 avenue Paul-Doumer

Tél : 01 41 96 24 00

L'ÉCOLE DES ARTS URBAINS

Venez exprimer vos talents à travers les activités d'arts de rue de l'école des Arts urbains de la commune. Ateliers artistiques à destination des jeunes de 6 à 25 ans :

breakdance, chant, enregistrement studio, rap-écriture et MAO (musique assistée par ordinateur).

Centre socio-culturel des Mazurières : 41 rue des Mazurières-Tél : 01 47 32 32 50

Centre socio-culturel Riber : 96 rue d'Estienne d'Orves-Tél : 01 55 94 35 32

Stade Jacques Lenoble : 38 rue Pereire

Plus d'infos au Pôle Prévention Insertion Médiation : 16 rue Jean Mermoz

Tél : 01 47 32 67 28

LA MAISON DES ARTS ET DE L'IMAGE

La Maison des Arts et de l'Image (MAI) de la ville est conçue pour soutenir les créateurs, du débutant au professionnel. Le lieu propose des ateliers, des stages sur les arts plastiques et visuel mais aussi des expositions, des conférences et plus globalement un espace de dialogue libre avec les artistes. Possibilité de mise à disposition d'espace de travail avec ou sans matériel.

Maison des Arts et de l'Image : 3 rue du Prince Eugène

Tél : 01 55 47 14 80

www.villederueil.fr/fr/maison-des-arts-et-de-limage



LISTE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LA VILLE

www.villederueil.fr/fr/annuaire-des-associations

EXPRIMER SA CRÉATIVITÉ

LE CENTRE CULTUREL DU CROUS DE PARIS

Le centre culturel du Crous de Paris propose une programmation pluridisciplinaire (pièces de théâtre, concerts, projections, performances, conférences) accessible gratuitement à tous les étudiants tout au long de l'année universitaire. 12 rue de l'Abbaye, Paris 6e - Du lun. au ven. de 14h à 17h

Vous êtes étudiants, enseignants, chercheurs, et souhaitez transmettre, partager et échanger vos expériences, le Centre culturel du Crous de Paris vous ouvre ses portes pour vos conférences, colloques, débats et spectacles. L'équipe du service culturel est à vos côtés pour accompagner vos projets, créations et imaginer les événements qui seront présentés au centre culturel.

Pour en savoir plus, consultez le site www.crous-paris.fr

LES CONCOURS ARTISTIQUES

Les services culturels des Crous d'Île-de-France organisent des concours artistiques d'envergure nationale et internationale. Si vous pratiquez le théâtre, la danse, la musique, l'écriture, les arts graphiques et visuels et vous avez envie de vous exprimer, les services culturels vous lancent le défi de participer aux concours artistiques pour faire connaître votre talent;

Inscriptions sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr (Rubrique «Concours Création étudiante»)

LA GALERIE D'ART DU CROUS DE PARIS

Située dans le 6e arr. la galerie d'art du Crous de Paris héberge les expositions d'étudiants des écoles nationales supérieure d'art et/ou des jeunes diplômés qui souhaitent confronter leur travail à la critique et au public.

Elle est ouverte au public ainsi qu'à tous les étudiants gratuitement.

11, rue des Beaux-Arts, Paris 6e-Du lun. au sam. de 11h à 19h

L'ORCHESTRE ET CHOEUR DES UNIVERSITÉS DE PARIS (OCUP)

Vous avez envie de jouer de la musique classique et d'intégrer une grande formation ? Rejoignez L'OCUP. L'OCUP accueille des étudiants de tous horizons universitaires unis sur scène par leur attachement à la pratique musicale de haut niveau.

Plusieurs concerts sont organisés entre janvier et juin, dans des lieux prestigieux comme la Cathédrale des Invalides.

<http://www.ocup.fr/>



LES MOOCS

Culture en ligne, pensez aux MOOCS !

Ces cours en ligne, ouverts à tous et gratuits, vous permettront d'en apprendre plus sur l'art et la culture. A vous de trouver celui qui vous correspond !

www.fun-mooc.fr/fr/



FAIRE DU SPORT

Espaces "liberté-jeunesse" et skateparks

La ville vous met à disposition douze espaces liberté pour les sports de ballons et trois skateparks.

Liste sur : www.villederueil.fr/fr/espaces-liberte-et-skateparks

Infos : Pôle Prévention Insertion Médiation 16 rue Jean Mermoz-Tél : 01 47 32 67 28

Football en salles

Vous pouvez pratiquer le football en salle le week-end, encadré par un médiateur sportif de la ville.

Au gymnase République (1 rue Geneviève Couturier) et au gymnase Bons Raisins

(1 rue Geneviève Couturier).

Infos : Pôle Prévention Insertion Médiation 16 rue Jean Mermoz-Tél : 01 47 32 67 28

Points Boxe

Les points boxe vous permettent d'accéder à la pratique de la boxe anglaise et la boxe éducative.

Ils sont encadrés par des professionnels de boxe, médiateurs de la Ville, diplômés d'État.

3 sites : Gymnase Jean Dame (Rue Prudent Neel), Gymnase des Bons Raisins (34 rue des Bons Raisins), Centre sportif Raymond Le Brenn (12 rue des Mazurières)

Infos : Pôle Prévention Insertion Médiation 16 rue Jean Mermoz-Tél : 01 47 32 67 28

Pratique libre de la musculation

Les espaces «liberté-jeunesse» mis à disposition par la ville, vous permettent de pratiquer la musculation en accès libre sur quatre sites de plein air et deux sites en intérieur, qui sont encadrés par un éducateur sportif.

En extérieur : Espace Jules Verne (Avenue de l'Empereur), Espace Tarâtres (Résidence les Tarâtres), Espace Paturel (Résidence du Clos des Terres Rouges), Espace Lutèce (Résidence La Lutèce).

En intérieur : Centre sportif Raymond Le Brenn (12 rue des Mazurières) et Centre socio sportif Riber (96 rue d'Estienne d'Orves).

Infos : Pôle Prévention Insertion Médiation 16 rue Jean Mermoz-Tél : 01 47 32 67 28

Complexe omnisports Alain Mimoun

Centre aquatique, gymnase, terrains multisports, piste d'athlétisme.

Maison de l'écoquartier : Place du 8 mai 1945

Tennis municipal

Du joueur occasionnel au sportif assidu, le tennis municipal propose des cours et des stages.

2 sites : Buzenval (57/59 rue du 19 janvier) et J.Lenoble (rue Pereire)

Infos au 01 47 08 05 80 ou à la Direction des Sports : 16 rue Jean Mermoz-Tél : 01 47 32 67 40

Pour connaître la liste des activités sportives municipales de la ville

Direction des Sports : 16 rue Jean Mermoz-Tél : 01 47 32 67 40

www.villederueil.fr/fr/pratique/sports-et-loisirs/activites-sportives-municipales

Pour connaître la liste des associations sportives de la ville

www.villederueil.fr/fr/annuaire-des-associations



FAIRE DU SPORT

AU CROUS DE PARIS

Le Crous de Paris met à la disposition des universités de l'Académie de Paris les installations du centre sportif universitaire Jean Sarrailh. Pour en bénéficier, inscrivez-vous préalablement auprès du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de votre établissement.

Vous pourrez ainsi pratiquer et valider des activités physiques et sportives à l'université.

S'y rendre : 31 avenue Georges Bernanos, Paris 5e.

Plus d'infos sur www.crous-paris.fr

LA BILLETTERIE DU CROUS DE PARIS

Vous souhaitez assister à des spectacles et concerts ou visiter des musées et expositions en Île-de-France ? Achetez des billets à tarif réduit en passant par la billetterie du Crous de Paris.

Profitez de bons plans culture en créant votre compte sur la billetterie en ligne ou en vous présentant au guichet. Vous pouvez bénéficier de réductions de 20% à 60% sur des centaines d'événements.

Le Crous de Paris compte parmi ses partenaires : les théâtres de l'Odéon, du Châtelet, de la Bastille, le Montfort Théâtre, le Centquatre, l'Opéra de Paris, le Forum des images, la Cinémathèque Française, etc. Plus de 350 événements par an dans 40 lieux culturels.

Billetterie du Crous de Paris

12 rue de l'Abbaye, Paris 6e -Infos : www.crous-paris.fr

LE PASS CULTURE

Vous avez 18 ans ! Profitez de 300€ pour découvrir la Culture autour de chez vous !

Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.

Ce dispositif vous permet d'avoir accès l'année de vos 18 ans, à une application sur laquelle vous disposez de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon vos envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

En savoir plus : <https://pass.culture.fr/>



LA CARTE D'ÉTUDIANT

Quand vous avez le statut d'étudiant, vous pouvez bénéficier de certains avantages et de bons plans pour les loisirs, la culture ou la restauration par exemple. Pour en bénéficier, vous devez présenter votre carte d'étudiant.

Les endroits où la présenter :

-Pour les loisirs et la culture (cinéma, théâtre, musique)

Les cinémas et les théâtres proposent généralement des tarifs réduits pour les étudiants.

La réduction peut aller jusqu'à 50% par rapport au tarif normal.

A noter que de nombreux musées sont gratuits pour les 18-25 ans.

-Pour le sport : réductions dans les clubs de sport.

Les piscines, les patinoires ou encore les salles d'escalades proposent aussi des tarifs réduits sur présentation de la carte d'étudiante.

LA CARTE IMAGINE R

Vous bénéficiez avec la carte IMAGINE R de réductions chez des partenaires.

Pour connaître la liste des partenaires, télécharger la carte "Bons Plans" sur :

www.imagine-r.com/

LES CARTES INTERNATIONALES D'ÉTUDIANTS

La Carte Jeunes européenne :

Elle offre plus de 78 000 avantages, disponibles dans 38 pays d'Europe, aux 12-30 ans. Les réductions couvrent différents domaines comme les transports, le sport, la culture ou encore les loisirs.

La carte est valable un an et coûte 13 € (10 si vous la commandez en format digitale).

<https://cartejeunes.fr/nos-bons-plans/nos-avantages/>

La carte d'identité internationale des étudiants, l'ISIC :

Pour 13 €, elle vous permet de bénéficier de réductions en France et dans les quelques 118 pays où elle est distribuée.

www.isic.fr/benefit

LES RÉDUCTIONS POUR LES SPECTACLES

CULTURE KIOSQUE : BILLETS A -50%

Les kiosques proposent, pour la grande majorité des spectacles à Paris, des places de théâtre dernière minute. L'avantage ? 50% de réduction !

www.kiosqueculture.com/

KIOSQUES JEUNES : DES INVITATIONS

Les 3 kiosques jeunes de Paris vous proposent des invitations et des tarifs préférentiels pour des spectacles en tout genre.

<https://kiosquejeunes.paris.fr/kiosquejeunes/jsp/site/Portal.jsp>

INVITATIONS

Demandez vos invitations et profitez d'une soirée gratuite.

Un grand choix de spectacles et d'émissions TV/radio vous sont proposés.

Premiers arrivés, premiers servis !

www.billetgratuit.com

weclap.fr et myclap.tv



LES "PLACES JEUNES" DES THÉÂTRES ASSOCIÉS

Les théâtres parisiens associés vous proposent des places de 1ère ou 2ème catégories à dix euros pour des pièces, des one-man show et des concerts. Pour les jeunes de moins de 26 ans.

Les «places jeunes» sont proposées, dans la limite des disponibilités, pour les représentations des mardis, mercredis et jeudis.

Pour réserver ? Rien de plus simple : un coup de fil ou un passage aux guichets d'un de leurs théâtres.

<https://tpa.fr/reduction-spectacle-paris>

PASS JEUNE MAISON DE LA RADIO :

Vous avez moins de 28 ans et l'envie de découvrir les concerts de Radio France et son grand auditorium ? Le Pass Jeune vous permet de venir quatre fois au concert, au cours de la saison, seul ou accompagné (les personnes doivent toutes avoir moins de 28 ans) pour moins de 10€ la place.

Choisissez parmi plus de 200 concerts : symphoniques, jazz, musiques de film, concerts-fictions, récitals, musique de chambre...

www.maisondelaradio.fr/page/jeune-de-moins-de-28-ans

BONS PLANS SÉJOURS

DÉPART 18:25 ANS

Départ 18:25 est un programme d'aide aux vacances dédié aux jeunes de 18 à 25 ans.

Il est proposé par l'A.N.C.V avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui est à l'initiative du dispositif.

Pour tous les jeunes de 18 à 25 ans sous conditions de revenus (moins de 17 280 €/an pour 1 part fiscale), pour les étudiants bénéficiaires de la bourse sur critères sociaux, pour les étudiants en alternance, pour les volontaires en Service Civique, pour les jeunes en contrat aidé, pour les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance, pour les bénéficiaires de la Garantie Jeunes.

L'aide Départ 18:25 couvre jusqu'à 90% de vos vacances dans la limite de 300 €/ personne et par an.

En savoir plus : <https://depart1825.com/>



SPÉCIALISTES DU VOYAGE ÉTUDIANTS

Il existe des spécialistes du voyage étudiant qui vous proposent des séjours clé en main.

Au programme : des croisières, des forfaits pour assister à des festivals de musiques, des séjours aventure ou sportifs.

Le tout avec des vols flexibles à tarifs exceptionnels et des solutions d'hébergement à tous les prix.

UN BUS POUR UN CAMPUS

L'UCPA et le réseau des GROUS s'associent pour favoriser le départ en séjour sportif des étudiants boursiers.

«Un bus pour un campus» propose aux étudiants boursiers, en fonction de la saison, des séjours aux sports d'hiver et des séjours estivaux, à prix modiques.

200 séjours de 7 jours en bord de mer pour un multi-activités littoral (catamaran, stand-up paddle, windsurf, vélo, etc.) et 200 séjours de 7 jours à la montagne pour un multi-activités montagne (rando, VTT, rafting, escalade, etc.).

En savoir plus sur : www.ucpa.com/partenaire/1bus1campus



AIDES À L'ACCÈS AUX DROITS



RUEIL-MALMAISON

LE PAD (POINT D'ACCÈS AUX DROITS)

Le Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil gratuit, permanent et confidentiel qui réunit en un même lieu des professionnels du droit ou associations spécialisées capables de vous conseiller, orienter et informer sur toutes les questions juridiques et administratives.

Le PAD de Rueil-Malmaison : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) , 2 place Jean Jaurès
Tél : 01 47 32 67 67 - <http://ccas-rueilmalmaison.fr/>

- **PERMANENCES AVOCATS :**

Rencontrer des avocats pour des conseils relatifs au droits des usagers : **avocat généraliste, avocat spécialisé en droit du travail, avocat spécialisé en droit du logement, avocat spécialisé en droit de la famille.** Permanences sur rendez-vous au CCAS : 01 47 32 67 67

- **DROIT DES ÉTRANGERS :**

Association Solidarité Migrants Rueil : Aide juridique et administrative.
1er étage du Centre socio-culturel des Mazurières, 41 rue des Mazurières
Tél : 06 37 27 30 22 - Sans RDV. Exclusivement les 2e et 4e jeudi du mois.

- **DROIT DU LOGEMENT :**

ADIL 92 (Agence départementale pour l'information sur le logement des Hauts-de-Seine) :

Questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

Sur RDV au CCAS : 01 47 32 67 67 ou au 01 41 45 06 10

Association S.O.L.E.I.L (Solidarité et Insertion Par le Logement) : Aide à la constitution des dossiers logements – DALO ET DAHO - Sur RDV au CCAS : 01 47 32 67 67

- **CONSOMMATION/GESTION BUDGÉTAIRE :**

CRESUS : Aide à la constitution des dossiers de surendettement. Sur RDV au CCAS : 01 47 32 67 67

UFC QUE CHOISIR : Défense des intérêts des consommateurs / information juridique liée à la consommation (en prévention ou en cas de litige). Sur RDV au CCAS : 01 47 32 67 67

- **VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE : Numéro national d'aide aux victimes : 116 006**

Vous avez la possibilité de porter plainte auprès de la Police nationale, dans le commissariat de votre choix. Commissariat de Rueil-Malmaison : 01 41 39 49 00 - Police Municipale : 01 47 32 46 46

ADAVIP - 92 France Victimes 92 (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine) : Pour toute personne victime d'agressions, de violences au sein de la famille, de violences sexuelles, d'escroqueries, d'abus de confiance, de vols, d'accident de la circulation, etc.

Services gratuits et confidentiels :

-Permanences juridiques au Commissariat de Rueil-Malmaison : 13 rue Charles Floquet

Tél : 01 41 39 49 00 Sans RDV / Lundi : 9h30 à 12h et mercredi : 14h à 17h



L'ASSOCIATION VILLA FAMILIA

Le pôle Écoute, Médiation et Accès aux droits de l'association VILLA FAMILIA propose du lundi au vendredi des espaces d'accueil, spécifiques, confidentiels et gratuits : entretiens d'écoute psychologique, permanences d'informations juridiques (droits des personnes, de la famille, du travail, informations sur les procédures pénales, aide victimes de violences...).

6 allée de l'Amitié

Tél : 01 47 32 57 53 - Sur Rendez-vous

villa.familia@mairie-rueilmalmaison.fr

AUTRES POINTS D'ACCÈS AUX DROITS

- **DROIT GÉNÉRAL :**

Relais d'accès au droit- Permanences généralistes assurées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

Tribunal Judiciaire de Nanterre - Extension, 2/8 rue Pablo-Neruda (RDC), Nanterre

Sans RDV / Lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h, excepté le mercredi et vendredi après midi

Ordre des avocats des Hauts-de-Seine- Accès au droit : civil, du logement, des étrangers.

Tribunal Judiciaire de Nanterre, 179/191 av. Joliot-Curie, Nanterre

Sur RDV au 01 55 69 17 67 ou 01 55 67 17 00

- **DROIT DES ÉTRANGERS :**

Centre socio-culturel des Acacias : 1 bis rue des Sorbiers, Nanterre - Sur RDV au 01 47 29 13 12

Maison pour la vie Citoyenne : 28 rue Merlin de Thionville, Suresnes - Sur RDV au 01 41 18 37 36

- **VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE :**

ADAVIP - 92 France Victimes 92 (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine) : Pour toute personne victime d'agressions, de violences au sein de la famille, de violences sexuelles, d'escroqueries, d'abus de confiance, de vols, d'accident de la circulation etc.

Services gratuits et confidentiels :

-Permanences juridiques au Tribunal Judiciaire de Nanterre :

Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire Nanterre 179/191 av. Joliot-Curie, Nanterre

Sans RDV / Lundi au vendredi : 10h à 12h et de 13h à 17h30

- Consultations psychologiques : Siège de l'ADAVIP 92

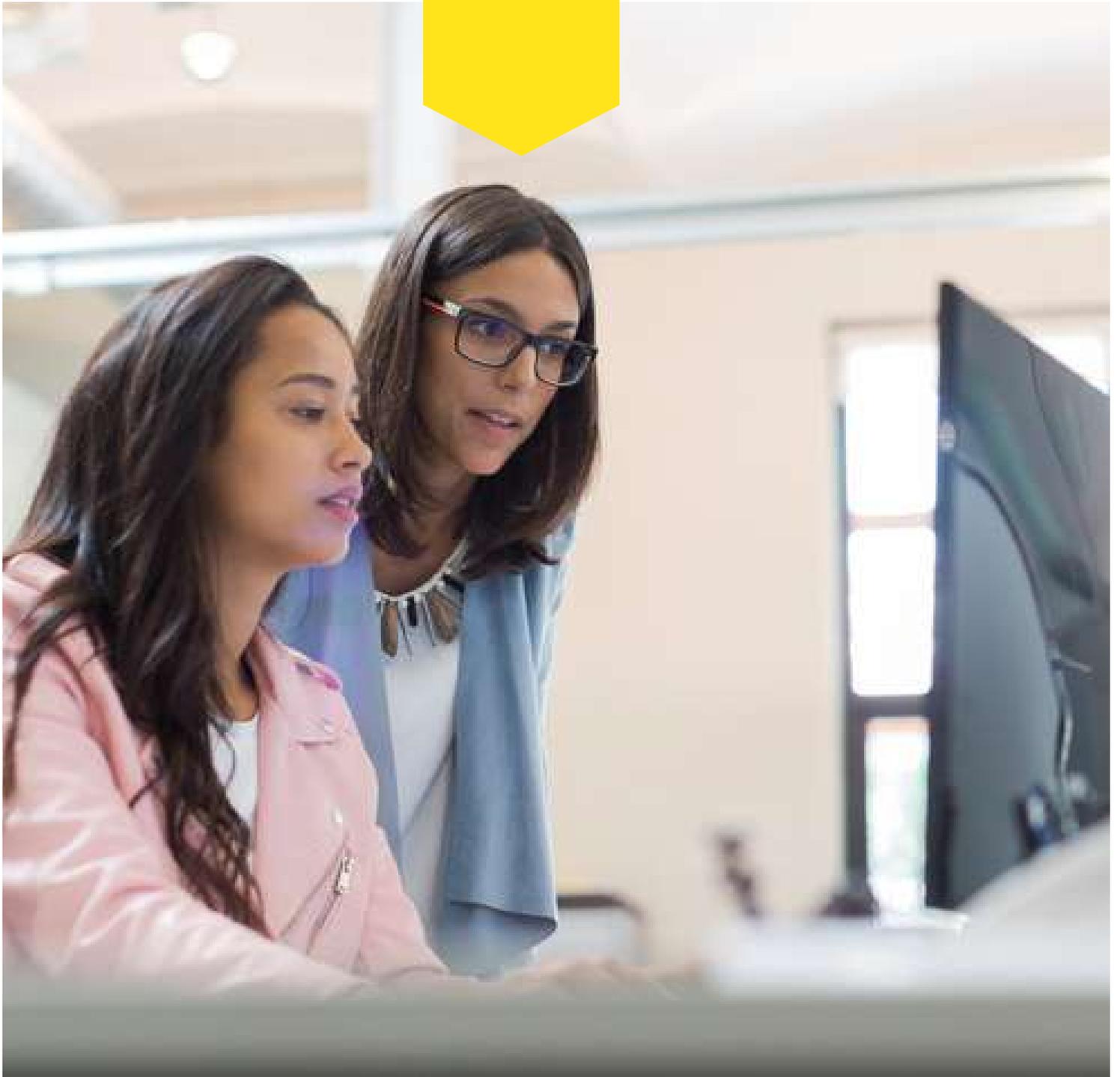
57 rue Ernest Renan, 92000 Nanterre - Tél : 01 47 21 66 66 - sur RDV

-Permanences sociales : Commissariat de Nanterre 54 rue du 19 mars 1962, Nanterre

Tél : 06 95 57 45 50 - sur RDV

Retrouvez toutes les permanences de l'ADAVIP 92 dans les Hauts-de-Seine sur le site :

<http://adavip92.fr/> adavip92@free.fr



AIDES À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

1 JEUNE, 1 SOLUTION



Emploi, formation, volontariat...

À chacun sa solution.

0 801 010 808
(appel gratuit)

1jeune1solution.gouv.fr

The advertisement consists of a blue rectangular box on the left containing text and a white-bordered box with the website URL. To the right of the blue box is a 2x2 grid of four square photos, each with a different background color (green, orange, pink, blue). Each photo shows a young person (two men and two women) looking at their mobile phone.

La plateforme "1 jeune, 1 solution" a été mise en place par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour apporter une solution à chaque jeune, quelle que soit sa situation : un emploi, une formation, un volontariat, un accompagnement vers l'emploi, etc.

L'objectif est d'accompagner, former et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes, particulièrement touchés par les conséquences de la crise.

Vous y trouverez des offres d'emploi, de jobs, des offres de stages, de formation, les dispositifs d'accompagnement vers l'Emploi, les engagements possibles (volontariat), les aides possibles...

Infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Un numéro gratuit pour aider les jeunes à trouver leur solution.

En complément de la plateforme

1jeune1solution.gouv.fr, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion met en place le numéro vert **0 801 010 808**,

accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h

afin de répondre aux interrogations des jeunes et de leur famille, de les informer et de les orienter.

Vous serez orienté vers la solution adaptée à votre profil.

L'AIDE RÉGIONALE POUR LE DAEU DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Une aide régionale de 1.000 euros maximum est proposée aux Franciliens n'ayant pas le baccalauréat et souhaitant reprendre leurs études via un DAEU.

Cette formation mise en place par 12 universités en Île-de-France est cofinancée par la Région.

Qui peut en bénéficier ?

Étudiants (jeunes et adultes) domiciliés en Île-de-France, non titulaires du baccalauréat et inscrits à la formation au DAEU dans une université francilienne.

Contact : daeu@iledefrance.fr

Infos : www.iledefrance.fr/aide-regionale-pour-le-diplome-dacces-aux-etudes-universitaires-daeu

L'appel à candidatures sera ouvert sur la plateforme des aides régionales : mesdemarches.iledefrance.fr

LA BOURSE FSS FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Pour les élèves et étudiants inscrits en formation initiale sociale, paramédicale et maïeutique (sage-femme), la Région attribue, sur critères sociaux, des bourses d'études.

La bourse régionale s'adresse aux élèves et étudiants admis en formations dans un établissement dont la formation est agréée par la Région Île-de-France.

Son attribution est conditionnée par les revenus de la famille ou de l'étudiant.

Pour déposer votre demande de bourse, vous devez vous connecter à la plateforme d'inscription :

<https://fss-ext.iledefrance.fr/fss/>

Contact : fss@iledefrance.fr

Infos : www.iledefrance.fr/etudiants-formations-sanitaires-sociales



« PLAN 10000 JEUNES »



Le ministère de l'Intérieur s'engage grâce au «plan 10000 jeunes» à offrir plus de 10000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités, à des collégiens de troisième, lycéens, apprentis et aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques), sur l'année scolaire 2021-2022.

Venez découvrir la diversité des métiers du ministère de l'Intérieur : sécurité (intégrez les services de police, les casernes de gendarmerie, les unités de sécurité civile), finance, gestion, restauration, mécanique, logistique...

Pour les moins de 18 ans, 3000 offres : 1800 stages de 3ème, 1200 stages de citoyenneté au sein des cadets de la République de la gendarmerie nationale.

Pour les 18-25 ans, plus de 7000 offres : 1500 contrats d'apprentissage de 6 mois à 3 ans, 4000 stages de 6 mois maximum pour les étudiants de BTS, DUT, licence ou master 1500 missions de service civique de 6 mois à 1 an.

Infos : <https://media.interieur.gouv.fr/10000jeunes-interieur.fr/>

SITES DE RECHERCHE DE STAGE

www.1jeune1solution.gouv.fr/stages

www.iledefrance.fr/trouvez-un-stage

www.cidj.com/emploi-jobs-stages/offres-de-stages-en-entreprise

www.letudiant.fr/jobsstages.html

www.jobirl.com/stages-alternance

www.aidostage.com/

LES ATELIERS OBJECTIF PREMIER EMPLOI

APEC

Des ateliers 100% gratuits, proposés par l'Apec (Association pour l'Emploi des Cadres) pour aider les jeunes diplômés à trouver leur premier emploi. Les ateliers "Objectif Premier Emploi" s'adressent à tous les diplômés de licence et master, à la recherche d'une opportunité professionnelle. Ces ateliers sont totalement gratuits.

Ce sont des ateliers collectifs, qui durent 4h en présentiel et 2h pour la version à distance.

Ils sont animés par un consultant et composés de 12 participants maximum.

L'objectif est de vous permettre d'échanger avec d'autres jeunes diplômés, de poser toutes vos questions, d'acquérir une méthodologie et des repères pour gagner en efficacité.

À l'issue de cet atelier, vous repartez avec un plan d'action personnalisé pour avancer en totale autonomie ou, si nécessaire, avec l'appui d'un consultant Apec.

Infos : www.apec.fr/candidat/jeunes-diplomes.html

LES AIDES AU BAFA

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) vous donne la qualification à titre non professionnel, pour encadrer occasionnellement des enfants et des adolescents dans un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs, séjour de vacances, accueil de scoutisme).

Inscription sur : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Le BAFA est délivré à l'issue d'une formation théorique et pratique. Les stages de formation générale et d'approfondissement sont payants. Des aides existent :

- **Le Département** propose une bourse de 10% du prix de la formation plafonnée à 160 euros maximum, uniquement pour le stage d'approfondissement BAFA. Contactez la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine : ddcs-bafa-bafd@hauts-de-seine.gouv.fr

ou le Service Administration Générale de la Direction des Actions Sportives du Département des Hauts-de-Seine au 01 41 37 13 71

Infos : <https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/bourses-bafa-bafd-brevet-daptitude-aux-fonctions-danimateur-de-directeur>

- **La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)** : Le dispositif national "BAFA, demande d'aide à la formation : session d'approfondissement ou de qualification" est une aide attribuée à tous les stagiaires, qu'ils soient ou non allocataires, sans condition de ressources. L'aide versée est d'un montant de 91,47 €, relevé à 106,71 € si la session de formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant

Infos : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-hauts-de-seine/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/etre-aide-dans-le-financement-de-votre-formation-conduisant-au-bafa>

TROUVER UN EMPLOI ÉTUDIANT

1JEUNE1SOLUTION

Consulter des offres sur le site : www.1jeune1solution.gouv.fr/#jeunes

Offres sélectionnées par le Pôle Emploi.

JOBAVIZ LA CENTRALE DU JOB ETUDIANT DES CROUS

Les CROUS vous proposent leur plateforme dédiée aux emplois étudiants : emplois saisonniers, garde d'enfants, baby-sitting, phoning...

En plus des employeurs extérieurs, vous y trouverez toutes les offres proposées par les structures du CROUS en restauration et en logement. Tous les emplois publiés sont compatibles avec le statut étudiant.

Jobaviz met aussi à votre disposition des "fiches métiers" réparties par domaine d'activité, horaires, rémunération... qui vous permettront de mieux connaître les métiers susceptibles de vous intéresser et qui vous aideront à préparer votre candidature à une offre d'emploi.

www.jobaviz.fr/

LE DISPOSITIF POLE EMPLOI SERVICE ÉTUDIANT AU CROUS DE PARIS

Le Service Pôle Emploi spécifique étudiant vous fait bénéficier de son expertise en vous accompagnant dans votre recherche d'emplois étudiants : offres adaptées, forums emploi étudiants et conseils.

Les temps forts : des forums de recrutement ("Jobs d'hiver" en octobre, "Jobs été" en Avril)

De nombreuses offres d'emploi proposées par des entreprises (accueil, restauration, hôtellerie, sondages, évènementiel...) ou des particuliers (gardes d'enfants, cours particuliers, aides à domicile).

Ces offres, dédiées au public étudiant et recensées par Pôle Emploi, sont aussi diffusées sur la plateforme Jobaviz, pour vous proposer un maximum d'offres sur une plateforme unique.

<https://candidat.pole-emploi.fr>

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE

Le CIDJ :

Des offres de jobs étudiants, d'emploi sont accessibles sur : www.cidj.com/emploi-jobs-stages

Un forum "Job été" est organisé chaque année à Paris courant Mars/Avril.

Agenda des opérations "Jobs été" sur toute la France mais aussi des offres sur : www.jobs-ete.com/

L'IJ 92 :

Le réseau Information Jeunesse des Hauts-de-Seine dispose d'une plateforme (Padlet) pour consulter des offres de jobs étudiants. Vous y trouvez aussi des informations, des conseils et toute l'actualité et tous les événements "Jobs été" dans les Hauts-de-Seine :

<https://fr.padlet.com/infojeunes92>

Vous pouvez aussi consulter le facebook Jobs été 92 : www.facebook.com/Infojeunes92



AIDES À L'ORIENTATION ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE



LE CIO

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le Centre d'Information et d'Orientation de Rueil Malmaison est un lieu d'écoute, d'information et de conseil, ouvert à toute personne concernée par son itinéraire scolaire ou professionnel.

Le C.I.O. de Rueil-Malmaison accueille en priorité les jeunes scolarisés dans l'enseignement public et privé, les jeunes non scolarisés et les adultes relevant de Rueil-Malmaison.

Les psychologues de l'Éducation nationale éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (Psy EN EDO) sont à votre disposition au CIO tous les jours :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h00

Nocturne tous les jeudis de 17h à 19h00 sur rendez-vous.

C.I.O de Rueil-Malmaison

101, Route de l'Empereur

92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 47 49 43 00

cio-rueil@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/cid109087/c-rueil-malmaison.html





LA SIJ

STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

La Structure Information Jeunesse municipale vous met à disposition des informations pratiques dans les domaines suivants : études, métiers, emploi, formation, mobilité internationale, projets, loisirs, vie pratique (santé, logement, droit...).

L'accueil est anonyme, gratuit et sans rendez-vous.

Les informateurs jeunesse vous informent et vous accompagnent :

- aide à la recherche de stages, d'alternance, d'aides sociales et financières ...
- mise à disposition de documentation sur les métiers, les formations, les dispositifs d'aide à l'emploi...
- aide à la rédaction de CV et lettre de motivation
- mise en relation avec des structures partenaires telles que la Mission locale, le CIO...
- offres de jobs, de stages...
- actualité des salons étudiants et des forum emploi
- organisation d'événements : forum Jobs Job d'été, jobs dating, dispositif "SOS Rentrée"
- aide au financement du permis de conduire (B) : "Le Permis citoyen"

Vous trouverez sur place des outils pour vos aider dans vos recherches : ordinateurs, photocopieur.

Structure Information Jeunesse (SIJ)

16 rue Jean Mermoz-Tél : 01 47 32 82 78

Horaires : Lundi-Mercredi-Vendredi : 9h30-12h30/13h30-18h00

Mardi-Jeudi : 13h30-18h00

infojeunes@mairie-rueilmalmaison.fr

www.facebook.com/IJRUEIL/



LE PÔLE PRÉVENTION INSERTION MÉDIATION

Le pôle Prévention Insertion Médiation de la commune vous propose un accompagnement individuel pour vous aider dans votre parcours scolaire et dans votre insertion professionnelle :

- aide à la recherche de stage et d'alternance
- aide à la recherche d'aides sociales et financières

Contactez : **Pôle Prévention Insertion Médiation**

16 rue Jean Mermoz

Tél : 01 47 32 67 28



LA MISSION LOCALE

La Mission locale " Rives de Seine " de Rueil-Malmaison/Suresnes accueille, conseille, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, résidant à Rueil-Malmaison et Suresnes, sortis du système scolaire, et en phase d'insertion professionnelle.

La Mission locale apporte à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins et ses difficultés, des réponses individualisées et un accompagnement personnalisé.

Elle soutient les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

POUR UN PROJET DE FORMATION OU UNE AIDE SUR L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE :

- Réflexion sur votre orientation
- Découverte des métiers par des visites d'entreprises
- Élargissement de vos choix professionnels par des stages
- Accompagnement personnalisé dans la recherche de formation
- Orientation et mise en relation vers les organismes de formation

POUR UNE RECHERCHE D'EMPLOI :

- Aide sur les méthodes de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens de recrutement, mise en relation avec les entreprises partenaires)
- Dispositif «100 chances 100 emplois»
- Parrainage et entretien conseil avec des professionnels de l'entreprise
- Dispositif Garantie Jeunes
- Mise en place de sessions de recrutement

La Mission locale Rueil-Malmaison

2, rue Mouillon

92500 Rueil-Malmaison

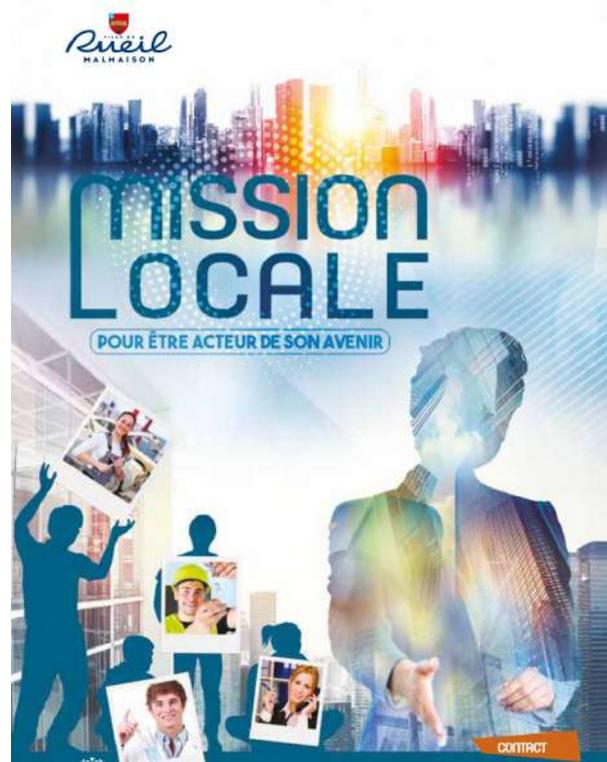
Tél : 01 57 61 45 80

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 – 13h30 à 17h

Le vendredi de 9h00 à 12h30

www.mlriverdeseine.com/antenna/rueil-malmaison/





LA GARANTIE JEUNES



Le dispositif assure aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, une allocation d'un montant maximal de 497 € par mois. Les bénéficiaires s'engagent à suivre un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) en mission locale.

Assouplissements :

- un jeune souhaitant bénéficier de cette aide n'aura désormais plus besoin d'être fiscalement autonome du foyer de ses parents. Le conseiller de la mission locale pourra, à titre exceptionnel, attester lui-même de sa situation de précarité et de rupture vis-à-vis de sa famille
- les ressources pour entrer dans le dispositif seront évaluées sur les 3 ou les 6 derniers mois, selon l'appréciation la plus favorable pour chaque jeune
- la durée du parcours pourra être modulée de 9 à 18 mois (au lieu de 12 à 18 mois)
- les jeunes en situation de handicap pourront en bénéficier jusqu'à l'âge de 30 ans.

Renseignements :

Mission locale de Rueil-Malmaison : 2 rue Mouillon-Tél : 01 57 61 45 80

Infos sur le site : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-jeunes/garantiejeunes/>



100 CHANCES, 100 EMPLOIS

100 Chances, 100 Emplois est un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur mesure pour les jeunes 18-30 ans issus des quartiers prioritaires politique de la ville, en difficulté d'insertion professionnelle.

Le dispositif vous propose un parcours personnalisé :

Une semaine de travail encadrée par une structure spécialisée : rencontre avec des cadres d'entreprises, simulation d'entretien, accompagnement dans la formalisation d'un projet professionnel

Un parcours d'insertion professionnelle : entretien avec des chefs d'entreprises, parrainage, valuation en milieu de travail, intérim, stage de courte durée.

L'objectif au terme de cette étape étant l'obtention de CDI, CDD et Intérim supérieurs à 6 mois ou l'obtention d'une formation qualifiante.

Renseignements : Mission locale de Rueil-Malmaison : 2 rue Mouillon-Tél : 01 57 61 45 80



ORIANE INFO

Oriane.info est le portail régional de l'orientation, de la formation et de l'emploi qui accompagne tous les Franciliens dans leurs projets professionnels. Il vous permet d'accéder à toutes les infos nécessaires pour construire votre parcours d'orientation et développer votre projet professionnel.

www.oriane.info/

1 JEUNE, 1 SOLUTION

Vous avez besoin d'aide pour élaborer votre projet professionnel ou pour y voir plus clair concernant votre orientation future ? "1 jeune, 1 solution" vous propose plusieurs options :

- Etre rappelé par un conseiller du réseau des Missions locales
- Appeler un numéro vert et gratuit, disponible du lundi au vendredi de 8h à 17h : 0 801 010 808

Ce service s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans.

www.1jeune1solution.gouv.fr/

1 JEUNE, 1 MENTOR

Vous avez des difficultés ? Vous avez besoin d'un accompagnement dans vos études, votre formation, recherche de stage. Le dispositif " 1 jeune, 1 mentor " vous met en relation avec un mentor (étudiant, salarié, ou retraité...) pendant votre parcours scolaire, dans vos choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle. Vous bénéficiez alors des conseils professionnels du mentor pendant 1 à 2 heures par mois, sur le moyen ou long terme, afin de vous aider à bâtir un projet professionnel.

www.1jeune1mentor.fr/

SUIO

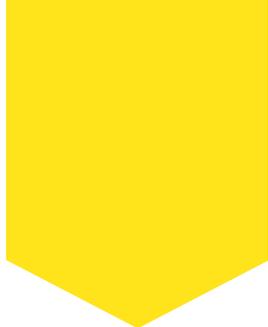
SERVICE UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le SUIO (dont le nom peut changer d'une université à une autre) a pour mission l'accueil, l'information, l'orientation et l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants.

Ce service peut vous accompagner de différentes façons : en vous aidant dans la définition de votre projet professionnel, dans la rédaction de lettre de motivations ou de CV, en vous préparant à des entretiens, en répertoriant des offres d'emplois ou de stages...

Ce que proposent les SUIO peut varier d'une université à l'autre.

Renseignez-vous auprès de votre établissement.



AIDES AUX APPRENTIS

LA CARTE APPRENTI ETUDIANT DES MÉTIERS

Une fois votre contrat d'apprentissage signé, votre statut officiel d'apprenti recouvre deux réalités : Vous êtes à la fois un «salarié de l'entreprise à part entière» et dans le même temps un «apprenti étudiant des métiers». Vous recevez alors de votre établissement de formation une carte d'étudiant des métiers, ou anciennement carte d'apprenti.

La carte d'étudiant des métiers vous permet de faire valoir sur l'ensemble du territoire national la spécificité de votre statut, notamment en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur culture (cinéma, théâtre...), activités sportives, restauration, transports, logement étudiant.

Attention, vous n'avez pas le statut d'étudiant à proprement parler. Ce statut spécifique est à prendre en compte dans la recherche d'aides sociales.

LA CARTE IMAGINE R

Les apprentis d'Île-de-France peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour le transport.

La carte Imagine R octroie 50% de réduction sur l'ensemble du réseau de transports en commun pendant les weekends, les vacances et les jours fériés.

La carte permet aussi de bénéficier de réductions chez des partenaires (magasins, cinéma, ...)

www.imagine-r.com/

AIDE À L'ENTRÉE EN APPRENTISSAGE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France accorde une prime de 110 à 357 euros aux étudiants de première année en contrat d'apprentissage de niveaux 3, 4 et 5 afin de les aider à faire face aux frais liés à leurs études : achats de livres, transports, hébergement, restauration...

Conditions à remplir pour bénéficier de l'Aide régionale à l'apprentissage :

- Vous êtes en première année de contrat d'apprentissage en Île-de-France,
- Vous préparez un diplôme de niveau 3, 4 ou 5 (c'est-à-dire niveau infra bac, bac ou bac+2),
- Vous êtes inscrit dans un organisme de formation et en contrat avec un employeur.

Si vous répondez aux critères, vous n'avez aucune demande à effectuer pour bénéficier de l'Aide régionale à l'apprentissage. Si vous êtes éligibles, la Région vous versera directement cette aide.

www.iledefrance.fr/aide-lentree-en-apprentissage-pour-les-etudiants-franciliens

FJT (FOYERS JEUNES TRAVAILLEURS)

Pour se loger à moindre frais, les apprentis âgés de 16 à 30 ans peuvent se tourner vers les FJT, les Foyers de Jeunes Travailleurs. Ces logements, éligibles aux APL, sont composés de chambres individuelles meublées et d'espaces communs. La durée d'occupation du logement est de quelques mois à 2 ans maximum. La redevance mensuelle est de 250 € à 500 € par mois.

La demande est à faire directement auprès des FJT, de la mairie, du CCAS ou de la mission locale.

FJT du 92 : www.adil92.org/images/stories/se_loger/Les_Foyers_de_jeunes_travailleurs_dans_le_92.pdf

LE SÉCHOIR IMPÉRIAL : 4 rue Trumeau à Rueil-Malmaison

Résidence sociale pour jeunes actifs rencontrant des difficultés sociales et financières.

Demande en ligne sur : www.adef-logement.fr/residence/residence-pour-jeunes-rueil-malmaison/

Vous pouvez être accompagné par la Mission locale ou un travailleur social.



L'AVANCE LOCA-PASS

Louer un logement implique généralement le versement d'un dépôt de garantie dont le montant peut atteindre un mois de loyer. Pour permettre aux apprentis qui ne possèdent pas cette somme de pouvoir signer leur bail, Action Logement propose d'avancer leur dépôt de garantie. Cette aide, plafonnée à 1.200 euros, prend la forme d'un prêt à taux zéro, remboursable sur 25 mois. A noter que si votre contrat de location est inférieur à 25 mois, la durée de remboursement sera alignée sur celle du bail.

www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

MOBILI-PASS

Si vous êtes amené à déménager dans le cadre de votre contrat d'apprentissage, et que votre entreprise emploie au minimum 10 salariés, vous pouvez bénéficier de l'aide Mobili-Pass (financement de la mobilité professionnelle). Délivrée sous forme d'un prêt et/ou d'une subvention par Action Logement, elle permet de prendre en charge certains frais liés à la location d'un logement, comme les frais d'agence ou le paiement d'une chambre d'hôtel. Le montant de cette aide, qui peut s'élever jusqu'à 3.500 €, varie en fonction de la zone géographique et du revenu fiscal de l'apprenti.

www.actionlogement.fr/demande-mobilite

MOBILI-JEUNE

Les apprentis de moins de 30 ans peuvent bénéficier d'une aide pour payer une partie de leur loyer. Délivrée par Action Logement, l'aide Mobili-Jeune peut être versée durant trois ans, mais doit faire l'objet d'une nouvelle demande chaque année. Le montant de l'aide, qui peut aller de 10 à 100 euros par mois, varie en fonction du salaire touché par l'apprenti. Si le salaire de l'apprenti dépasse le Smic brut, il ne peut pas y prétendre. Demande sur : www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

A noter que l'aide Mobili-Jeune doit être demandée dans les six mois qui suivent le début de la formation.

LE REVENU JEUNES ACTIFS



Vous êtes apprenti sans employeur depuis le 1er mars 2021 ?

Pour faire face à la crise ou ne pas perdre votre année scolaire, la Région Île-de-France propose un «revenu pour les jeunes actifs» (RJA) .

Conditions :

- Etre âgés de 18 à 25 ans
- Résider en Ile-de-France
- Etre sans emploi ou en année d'apprentissage sans employeur
- S'inscrire à l'une des formations gratuites et qualifiantes du catalogue régional

Vous percevrez, pour toute formation suivie dans l'un des secteurs en tension, d'une durée au moins égale à 6 mois, un revenu net 670 euros par mois. Cette rémunération est exclusivement réservée aux personnes qui suivront une formation présente dans le catalogue en ligne.

Catalogue des formations :

<https://www.iledefrance.fr/trouvez-une-formation-gratuite-etremuneree-par-la-region>

Pour tout renseignement sur les formations de la Région et les démarches pour s'inscrire, contactez un conseiller au **3949** (gratuit)

- Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30 (sans interruption),
- Jeudi de 8h30 à 12h30,
- Vendredi de 8h30 à 15h30 (sans interruption).

Les 10 secteurs en tension ou d'avenir:

Si vous vous formez à un métier de l'un de ces 10 secteurs, vous pourrez bénéficier de la prime régionale :

- **Le bâtiment et les travaux publics,**
- **L'industrie,**
- **La sécurité,**
- **Les filières sanitaires et sociales,**
- **Le numérique,**
- **L'agriculture,**
- **L'environnement,**
- **Cadre de vie et propreté,**
- **Communication,**
- **Transport et logistique.**

L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1er janvier 2019, tout apprenti majeur peut bénéficier d'une aide de 500 euros pour passer son permis de conduire, octroyée par l'intermédiaire des CFA (centres de formation des apprentis). Pour l'obtenir, l'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier.

L'apprenti doit remplir le dossier composé d'un formulaire de demande d'aide, accompagné d'une photocopie de sa carte d'identité, passeport ou titre de séjour ainsi qu'une copie de la facture de l'école de conduite. L'aide peut être demandée à n'importe quel moment durant toute la durée du contrat d'apprentissage.

Infos sur : www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_10001/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b



LA PRIME D'ACTIVITÉ

Les apprentis majeurs dont le revenu mensuel net dépasse 952,74 euros (environ 78% du smic) peuvent bénéficier de la prime d'activité, dont le montant forfaitaire s'élève à 553,16 euros.

Le site de la CAF met à disposition un simulateur, permettant d'estimer le montant de la prime d'activité pouvant être perçu en fonction de sa situation.

Demande sur le site de la CAF (Caisse d'allocations familiales) ou de la MSA (la sécurité sociale agricole).

Infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33375

EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES ET SUR L'APPRENTISSAGE

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

www.anaf.fr/association-nationale-des-apprentis-de-france/

www.lapprenti.com/

<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>

www.oriane.info/trouver-des-opportunités-dapprentissage

www.iledefrance.fr/trouvez-un-stage-ou-un-contrat-dapprentissage-en-ile-de-france



AIDES AUX PROJETS

LE FSDIE

FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Le F.S.D.I.E est un fonds alimenté par une partie de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). Il existe dans toutes les universités et dans beaucoup d'autres établissements d'enseignement supérieur. Il permet de promouvoir et financer les initiatives étudiantes s'inscrivant notamment dans les domaines tels que culture et art, culture scientifique, animation du campus, manifestations sportives, actions humanitaires et de solidarité (citoyenneté, handicap, santé). Il participe chaque année au financement de près de 5000 projets étudiants. Pourquoi pas le vôtre ?

LE CROUS

Les Crous (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) dépendent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce réseau présente un dispositif de soutien aux projets culturels et initiatives étudiantes en 4 fonds d'aide :

- le fonds Culture qui cofinance des projets relevant des arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photo, mode...
 - le fonds Actions/Engagement qui porte sur les thèmes de la citoyenneté, solidarité, environnement, sport, solidarité internationale, économie...
 - le fonds Jeune Talent qui concerne plus particulièrement la mise en valeur de la création artistique étudiante dans tous les domaines culturels
 - le fonds Culture scientifique et technique qui permet de soutenir les projets privilégiant la recherche
- Les demandes de soutien se font auprès du service culturel de votre CROUS.

LA CVEC

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE

La Contribution Vie Étudiante et de Campus a pour but d'améliorer les conditions de vie via 6 axes : Favoriser l'accès à la santé et à la prévention, participer à l'accompagnement social, développer la pratique sportive, faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique, améliorer l'accueil des étudiants mais aussi financer d'avantages projets étudiants.

Plus d'infos : cvec.etudiant.gouv.fr

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes jouent un rôle majeur sur les campus en matière d'animation, de lien social, de solidarité et de création.

Culture, solidarité locale ou internationale, développement durable, médias, lutte contre les discriminations, organisation de la vie étudiante, ... quels que soient votre personnalité et vos objectifs, vous trouverez forcément un projet à votre goût.

Renseignez-vous auprès du bureau de la vie étudiante de votre établissement. Consultez également le site internet et le guide des associations de l'établissement.

Animafac, le réseau national des associations étudiantes, peut vous inspirer et vous aider à choisir un projet ou un domaine associatif à rejoindre.

Il vous propose un kit pour comprendre comment en bénéficier et vers qui vous tourner dans chaque établissement référencé.

www.animafac.net/

Le saviez-vous ? Vous pouvez valider votre investissement associatif dans votre cursus :

Tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent proposer un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole ou d'un mandat d'élu étudiant.

Unité d'enseignement attribuant des crédits E.C.T.S, inscription d'un supplément au diplôme, octroi de bonus, chaque établissement dispose de son propre dispositif pour valoriser l'énergie associative et citoyenne de ses étudiants dans leur cursus.

CRÉER SON ASSOCIATION

Et pourquoi pas créer votre propre association ? 2 sites pour vous aider :

<https://associations.gouv.fr/>

Guide pratique sur la constitution et la vie d'une association.

Informations utiles sur les acteurs de la vie associative, la politique associative de l'état, les aspects juridiques et fiscaux de l'association, répertoire des organismes agréés jeunesse éducation populaire.

Coordonnées des centres de ressources départementaux, textes officiels et ouvrages utiles.

www.service-public.fr/associations

Service en ligne de création, modification et dissolution d'associations, de demande de subventions, modèles de document, etc.

Informations pratiques sur les démarches, le fonctionnement, le financement d'une association.

LE DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS

Vous avez un projet artistique, culturel, créatif ou solidaire et vous avez besoin d'aide pour le réaliser ? Le dispositif Culture-Actions des Crous vous accompagne.

Pour tous les détails sur les événements éligibles et pour faire une demande en ligne, consultez les pages dédiées au dispositif sur les sites des Crous de Paris, Créteil et Versailles.

« Culture-Actions » bénéficie du soutien du Ministère de la Culture.



LA FONDATION DE FRANCE



La Fondation de France développe un programme d'aides aux jeunes de 18 à 30 ans, porteurs d'un projet d'intérêt général dans tous les domaines : sciences, culture, éducation, action sociale, solidarités internationales, environnement... : c'est le concours Déclics Jeunes.

Par ailleurs, 120 fondations délivrent chaque année 2000 bourses d'études ou prêts d'honneur pour soutenir la scolarité, les études supérieures ou encore les projets (culturels, humanitaires, etc.) de jeunes de milieux défavorisés. D'autres délivrent des prix pour récompenser des travaux de recherches, une pratique artistique, etc.

Les bourses sont des aides allouées à une personne physique, pour l'accompagner dans son projet (en général son projet d'étude, mais aussi de création, d'entrepreneuriat, etc).

Les prêts d'honneur sont des sommes avancées et que le bénéficiaire s'engage à rembourser, sans intérêt.

Les prix : ils récompensent des travaux déjà réalisés, par exemple dans le domaine de la recherche, des arts, etc.

Pour en savoir plus sur le concours Déclics Jeunes et sur les conditions de délivrance de des différentes aides, consulter le Guide des bourses sur le site Fondation de France : www.fondationdefrance.org/fr

LE CROWDFUNDING OU PLATEFORME PARTICIPATIVE

De plus en plus de porteurs de projets tentent leur chance sur les plateformes participatives.

Le principe est simple : faire financer son projet en faisant appel aux particuliers.

En pratique, il suffit de créer une page dédiée sur un site de crowdfunding en mettant en avant les caractéristiques de votre projet. Les plateformes vérifient souvent sa solidité et effectuent des sélections en fonction de critères prédéfinis.

Une fois la page créée et l'objectif de financement précisé, il peut vous être demandé de définir, pour chaque tranche de don, une ou des récompenses pour vos bienfaiteurs.

Par exemple, si vous voulez récolter 5 000 € pour monter un festival, vous pouvez offrir des affiches à ceux qui donnent 20 €, des lots de souvenirs à ceux qui donnent 50 €, un pass VIP pour ceux qui donnent 100 €, etc.

Attention : souvent, pour récupérer les dons, il faut avoir réussi à obtenir au moins 100 % de la somme demandée.

Il existe des dizaines de plateformes.

Les sites de crowdfunding se spécialisent de plus en plus. Certains sont dédiés aux projets humanitaires et communautaires ou aux projets culturels. D'autres d'adressent aux personnes en situation de handicap.



CROWDFUNDING





AIDES À L'ENGAGEMENT: BÉNÉVOLAT ET VOLONTARIAT



LE BÉNÉVOLAT

Vous souhaitez devenir bénévole dans votre commune ?

Le service Vie associative vous accompagne.

Vous avez du temps libre et vous voulez vous investir pour aider les autres, défendre une cause, alors n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe de la Vie Associative qui se fera un plaisir de vous accueillir pour définir avec vous votre projet et vous permettre d'entrer en relation avec les associations qui vous correspondent, et ainsi devenir un citoyen actif.

Contact :

Pôle Cadre de vie / Service Vie associative : 37 rue Jean Le Coz

Tél : 01 47 32 57 00

Liste des associations de la ville de Rueil-Malmaison :

www.villederueil.fr/fr/annuaire-des-associations

Devenir un citoyen actif en rejoignant " La Réserve Citoyenne" de Rueil-Malmaison

Consultez le site www.jaimerueiljeparticipe.fr pour intégrer la Réserve citoyenne, participer à des actions citoyennes et aux orientations de la Ville, faire part de vos idées.

BÉNÉVOLAT EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Connaissez-vous les CHANTIERS BÉNÉVOLES ?

Les chantiers de jeunes bénévoles vous proposent des expériences de bénévolat en France et à l'étranger. Les chantiers rassemblent des jeunes autour d'un projet utile à la collectivité qui dure souvent en moyenne 2 ou 3 semaines. Vous aurez le plaisir de découvrir la culture d'une région en France ou d'un autre pays, mais aussi de partager cette expérience humainement enrichissante avec des jeunes d'autres nationalités.

Infos : www.cotravaux.org/

Où s'informer et trouver une mission en France et à l'étranger ?

www.francebenevolat.org/

www.jeuneetbenevole.org/

www.tousbenevoles.org/

www.diffuz.com/

www.benenova.fr/

Consultez aussi le Guide du Bénévolat pour connaître vos droits :

www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_benevolat_2019.pdf



LE HCJR

HAUT COMITÉ POUR LA JEUNESSE RUEILLOISE

Le Haut Comité pour la Jeunesse Rueilloise est un organe de représentation des jeunes de la Ville, âgés de 17 à 25 ans.

Le HCJR est composé de jeunes Rueillois, étudiants ou actifs, résidant dans les 12 Villages que compte la commune. En s'appuyant sur cette représentativité de la jeunesse rueilloise, le HCJR a été chargé de deux missions essentielles :

- être force de proposition pour la municipalité et lui présenter des projets touchant à des domaines divers, répondant aux aspirations des jeunes Rueillois.
- être force de consultation en rendant, sur saisine des organes municipaux, des avis motivés sur des projets que la ville souhaite mettre en place à destination des jeunes.

Grâce à ces deux missions et au dialogue constant qu'il entretient avec la municipalité, le HCJR est en mesure de livrer à la Ville une vision complète et approfondie des besoins de la jeunesse Rueilloise et d'encourager leur satisfaction de la manière la plus efficace que possible.

Contact :

Haut Comité pour la Jeunesse Rueilloise

Hôtel de Ville

13 boulevard Foch

Tél : 01 71 06 11 84



LE MENTORAT

Le mentorat, c'est l'accompagnement individuel d'un enfant, d'un adolescent ou d'un jeune adulte, par un mentor, qui peut aussi bien être lycéen, étudiant, actif ou retraité.

Le mentorat est un engagement personnel pour le mentor, basé sur le volontariat de chaque côté, la confiance, la bienveillance et le respect mutuel. Le mentor et le jeune se rencontrent plusieurs heures par mois, pendant au moins six mois. Le binôme est encadré par une structure, le plus souvent une association, qui offre un cadre sécurisé pour chacun.

Devenir mentor :

Renseigner vos caractéristiques sur le site "1jeune1mentor" afin d'être recontacté rapidement par une association active sur le mentorat. Vous pourrez aider un jeune en lui donnant des conseils, en partageant votre expérience ou encore en lui mettant à disposition vos connaissances et vos réseaux, pour les aider à bâtir un projet professionnel.

Trouver un mentor :

Si vous avez des difficultés et besoin d'un accompagnement dans vos études, votre formation, recherche de stage...

Infos sur : www.1jeune1mentor.fr/



**1 jeune,
1 mentor**

Être accompagné par un mentor pour réussir

Je trouve un mentor

#1jeune1solution

LE SERVICE CIVIQUE



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



Le Service Civique est...

- un engagement volontaire dans une association, une collectivité, une université, un établissement public
- de 24h/semaine en moyenne sur toute la durée de la mission, avec aménagements possibles
- au service de l'intérêt général
- pendant une durée de 6 à 12 mois

Les missions sont ouvertes :

- à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap
- sans conditions de diplôme

Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Quelle indemnisation mensuelle ?

580€ pour l'indemnité mensuelle versée par l'État

+ 108€ si vous êtes bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux, quel que soit votre échelon

+ cumul de la bourse sur critères sociaux et de l'indemnité de Service Civique

Deux évolutions :

D'une part, la majoration de 108€ par mois sur l'indemnité de volontariat est appliquée à tous les étudiants boursiers en Service Civique, quel que soit leur échelon.

D'autre part, le nombre d'heures par semaine peut être aménagé.

Pour en savoir plus : www.service-civique.gouv.fr/

Connaissez-vous le **Service civique Solidarité Seniors** pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ?

Toutes les infos sur : www.sc-solidariteseniors.fr/

LE VOLONTARIAT À L'ÉTRANGER

Différentes modalités et formes de volontariat existent, vous permettant de vous engager dans des projets à l'international, en faveur de l'intérêt général.

- **Corps européen de solidarité (CES) :**

Le corps européen de solidarité (CES) vous permet de vous engager dans des actions de solidarité (lutte contre l'exclusion, aide aux personnes en situation de handicap...).

La mission dure entre 2 et 12 mois.

Conditions : être âgé de 18 à 30 ans, résider régulièrement dans un pays membre de l'Union européenne ou dans un pays partenaire.

Il n'y a pas de condition de diplôme et de niveau en langue étrangère.

Vous bénéficiez d'une prise en charge de vos frais de voyage, logement et restauration, d'une couverture d'assurance en cas de besoin, notamment médicale et responsabilité civile.

Vous recevez une indemnité dite argent de poche qui varie selon les pays.

Pour en savoir plus : www.corpseuropeensolidarite.fr/index.php

- **Volontariat international en entreprise (VIE) :**

Le volontariat international en entreprise (VIE) permet, sous certaines conditions, d'exercer une mission (scientifique, technique, commercial, humanitaire...) dans une entreprise française à l'étranger.

Il faut avoir entre 18 et 28 ans pour s'inscrire.

Vous percevez une indemnité mensuelle fixe d'un montant de 723,99 € (cette indemnité est exonérée de l'impôt sur le revenu) et également une indemnité supplémentaire mensuelle dont le montant dépend du pays de la mission.

Pour en savoir plus : <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

- **Volontariat international en administration (VIA) :**

Le volontariat international en administration (VIA) permet, sous certaines conditions, à des jeunes de 18 à 28 ans de participer à l'action de la France dans le monde. La mission dure entre 6 et 24 mois et peut être renouvelée 1 fois de 2 ans maximum. Le volontaire reçoit une indemnité comprise entre 1200 € et 2800 € par mois, suivant le pays d'affectation.

Pour en savoir plus : <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

- **Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) :**

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) permet de s'engager auprès d'associations agréées.

Il n'y a pas de condition de nationalité, ni de limite d'âge. Les missions se déroulent hors de l'Espace économique européen (EEE). Un contrat est signé, il est renouvelable.

Une indemnité comprise entre 106,06 € et 710,10 € est versée, hors prise en charge du transport, du logement et de la nourriture, auquel s'ajoute le montant de l'indemnité supplémentaire liée à l'affectation à l'étranger (montant variable selon les pays).

Pour en savoir plus : www.france-volontaires.org

LE DISPOSITIF INITIATIVES JEUNES SOLIDAIRES

Initié par le Département des Hauts-de-Seine, cet appel à projets vise à soutenir l'engagement des jeunes Alto-Séquanais de 18 à 30 ans dans des projets de solidarité internationale d'une durée de 1 à 12 mois se déroulant prioritairement dans les pays cibles de la politique de coopération du Département (Arménie, Bénin, Cambodge, Haïti) ou dans les pays à indice de développement humain (IDH) faible et moyen selon le classement du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Une aide financière, modulable, peut être attribuée par projet. Son montant est évalué par une Commission de présélection composée de Conseillers départementaux. Le taux maximal de la participation départementale est fixé à 50 % du coût du projet.

Pour des projets spécifiques ou exemplaires, identifiés par la Commission de présélection, ce taux peut faire l'objet d'une dérogation au cas par cas, après avis de ladite Commission.

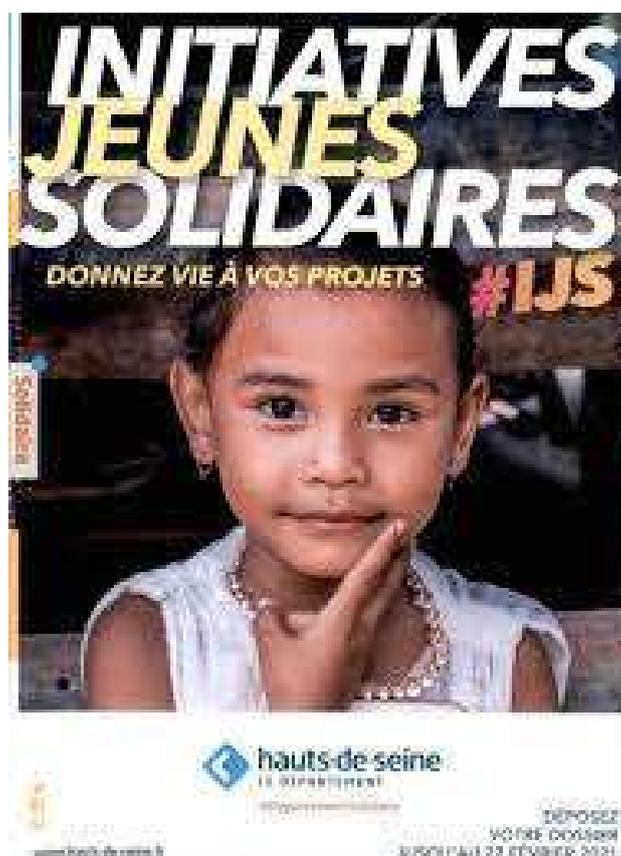
L'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires dispose d'une édition par an.

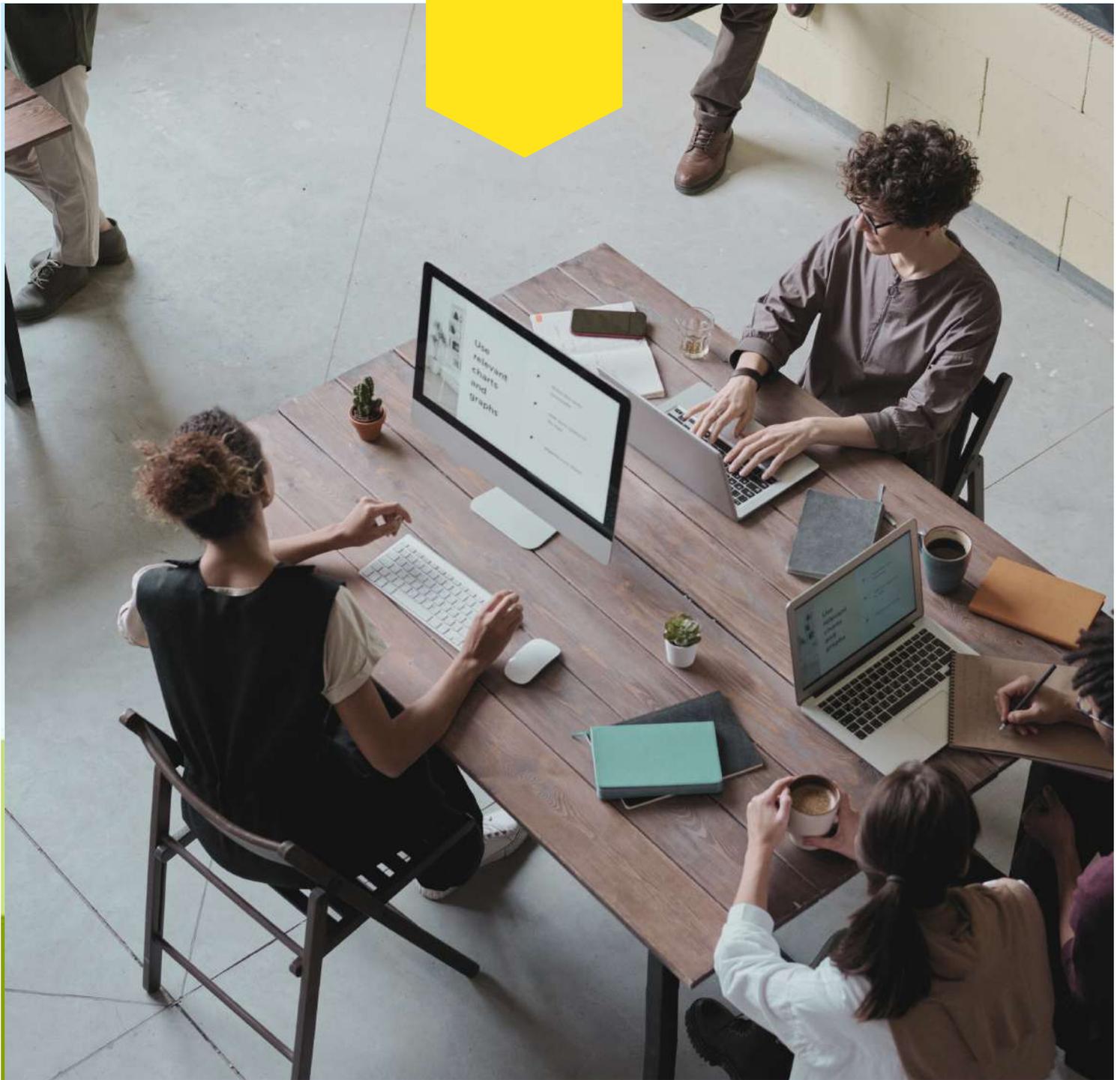
Pour avoir plus informations sur les différentes modalités de ce dispositif, vous pouvez poser vos questions au :

Service Coopération internationale et Europe
Cooperationinternationale@hauts-de-seine.fr

ou par téléphone au 01 76 68 84 37

Infos : www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/initiatives-jeunes-solidaires





AIDES À L'ENTREPREUNARIAT



LE DISPOSITIF COUP DE POUCE

Vous avez un projet de création d'entreprise ?

Coup de pouce peut vous aider en vous proposant un accompagnement personnalisé et gratuit.

Ce réseau d'accompagnement est composé de 50 bénévoles experts et professionnels de l'entreprise : entrepreneurs, artisans, cadres supérieurs, analystes experts-comptables, avocats...

Coup de Pouce vous accueille et vous accompagne dans toutes les phases de votre parcours, de l'émergence à la création, au moyen d'une méthodologie reconnue.

Antenne Coup de pouce

8 rue de la Bénarde

Tél : 01 55 69 31 90/80

Permanences tous les mardis de 14h00 à 17h00

Paris Ouest La Défense
Établissement public territorial - Métropole du Grand Paris

Courbevoie
Gennevilliers
Le Grand-Paris
Levallois
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Clément
Suresnes
Vaucluse

Aide à la création d'entreprises

Coup DE Pouce

C'est :

- Un accompagnement personnalisé entièrement **gratuit**.
- Une aide à l'élaboration du projet d'entreprise.
- 87% de taux de pérennité** pour les entreprises créées (à 3 ans).

Avec :

- 50 experts bénévoles** : Professionnels de l'entreprise, entrepreneurs, artisans, commerçants, cadres supérieurs formés à une méthodologie reconnue.
- Des analystes **experts-comptables** et des **avocats**.

Et aussi :

- Une **mise en relation** avec les acteurs économiques locaux, des partenaires financiers, des spécialistes en immobilier d'entreprises, des experts innovation.

Permanence au 8 rue de la Bénarde à Rueil-Malmaison
tous les mardis de 14h à 17h hors vacances scolaires. Tél : 01 55 69 31 90/80.

Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes

1 2 3 je crée !

LE SNEE

STATUT NATIONAL D'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR

Vous avez une idée de startup et vous souhaitez la concrétiser ?

Optez pour le Statut National Étudiant-Entrepreneur : Étudier et entreprendre c'est possible.

Ce statut vous permet de construire et de développer votre projet en bénéficiant d'un accompagnement quelle que soit la démarche entrepreneuriale (individuelle, collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise ou autre structure juridique).

Il s'adresse aux étudiants et jeunes diplômés à partir du bac et sans limite d'âge.

Ce statut est avantageux car il permet un aménagement de l'emploi du temps, des crédits ECTS (European Credits Transfer System) et la possibilité de remplacer un stage par un travail sur son projet. Vous pouvez alors finir votre cursus universitaire tout en développant votre projet entrepreneurial grâce à de l'aide pour la recherche de financement, un accompagnement personnalisé ou un accès à des lieux de coworking par exemple.

Pour un jeune diplômé cela implique de conserver le statut d'étudiant ainsi que les avantages associés. Vous aurez également accès au même accompagnement que les autres, pouvant être complété par une formation qualifiante dédiée et personnalisée.

Pour obtenir ce statut ou des informations supplémentaires, rendez-vous sur la plateforme : <https://snee.esr.gouv.fr/>

Un comité d'engagement étudie votre demande.

En fonction de votre motivation et les qualités de votre projet entrepreneurial, le Statut vous est délivré.

PÉPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat), dispositif du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, vous accompagne.

www.pepите-france.fr/statut-national-etudiant-entrepreneur/



PEPITE START'UP

En partenariat avec les 8 Pépites (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) franciliens et Schoolab, la Région propose aux étudiants porteurs d'un projet d'entreprise un programme d'accompagnement à Station F, à Paris (13e), le plus grand campus de start-up au monde.

D'une durée de 6 mois à temps plein, ce programme, ouvert à 40 étudiants par promotion, permet de disposer d'un poste de travail et d'un accompagnement pour 100 € par mois par étudiant (et 50 € pour les étudiants boursiers).

En complément, la Région s'implique aussi directement auprès de ces jeunes entrepreneurs pour développer leur réseau via des mises en relation, des rendez-vous avec les services opérationnels de la Région, en les faisant participer à des salons tels que Viva Technology.

<http://idf.pepitemstartup.com/>



PRIX PEPITE ILE-DE-FRANCE

Le prix Pépite vise à distinguer des projets de création de start-up chez les étudiants et jeunes diplômés en récompensant les meilleurs projets issus des Pépites (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) franciliens.

Les 32 projets lauréats bénéficient de chèques conseils d'une valeur de 1.200 euros donnant accès à des prestations et à un accompagnement personnalisé.

Tout étudiant bénéficiaire du statut SNEE (statut national étudiant-entrepreneur) et portant un projet de création d'entreprise innovante (d'un point de vue technologique ou non) peut candidater, dès lors qu'il prévoit la création d'une entreprise sur le territoire francilien.

Il suffit à l'étudiant de se rapprocher du Pépite de rattachement de son établissement.

Le prix Pépite régional ouvre aux lauréats l'opportunité de bénéficier de 10.000 euros s'ils sont sélectionnés pour la phase nationale du prix.

www.pepitem-france.fr/trouver-son-pepitem/

L'ADIE

ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

Issue du mouvement solidaire, l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) concerne plus particulièrement les porteurs de projet sans ressources et exclus du système traditionnel : allocataires du RSA, demandeurs d'emploi...

Via plus de 140 agences locales, l'Adie propose une aide dans les démarches administratives, juridiques et bancaires, ainsi que des prêts d'honneur et des microcrédits.

www.adie.org



INITIATIVE FRANCE

L'ambition d'Initiative France est de promouvoir le tissu économique local par un appui technique et financier à tous les entrepreneurs, notamment ceux en difficulté (demandeurs d'emploi, étudiants...).

Le réseau compte pour cela sur 215 plateformes d'initiatives locales.

Il propose notamment des prêts d'honneur, c'est-à-dire des aides financières pour les porteurs de projet qui n'ont pas assez d'apports personnels.

Constituée de spécialistes (chefs d'entreprise, cadres, banquiers, représentants de l'État, bénévoles...), chaque plateforme met l'accent sur un type d'entreprise ou un profil de créateur et gère localement ses fonds. Outre les solutions de financement, elle propose aussi des conseils pratiques, des formations et le parrainage par un cadre, un dirigeant ou un retraité local.

www.initiative-france.fr





AIDES À LA MOBILITE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

L'AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP

L'aide à la mobilité Parcoursup est une aide pour les néo-bacheliers qui s'inscrivent dans une formation d'enseignement supérieur, hors de leur académie d'origine.

Cette aide s'élève à 500€.

Pour percevoir cette aide vous devez :

- avoir bénéficié d'une bourse au lycée
- être inscrit sur Parcoursup et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de votre académie de résidence
- avoir accepté définitivement une proposition d'admission OUI ou OUI SI pour un vœu confirmé hors de votre académie de résidence.

Attention : cette aide ne s'applique pas pour les étudiants éligibles à la bourse sur critères sociaux n'ayant pas été boursier au lycée.

Pour demander cette aide rendez-vous sur Parcoursup en cliquant sur le bouton "Mobilité" après avoir accepté un vœu. L'examen de votre dossier sera fait par le CROUS de l'académie où vous êtes inscrit. L'aide sera versée au début de l'année universitaire, sous réserve d'avoir validé votre inscription administrative.

En savoir plus sur : <https://amp.etudiant.gouv.fr/>

L'AIDE À LA MOBILITÉ EN MASTER

L'aide à la mobilité en Master est une aide du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) qui permet aux étudiants boursiers, titulaires d'une licence et inscrits dans une région académique différente de celle d'obtention de la licence, de toucher une aide de 1000€.

Pour toucher cette aide il faut :

- être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux ou une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.
- être inscrit en Master dans une autre région académique que celle dans laquelle vous avez obtenu votre licence.

Pour enregistrer une demande rendez-vous sur messervices.etudiants.gouv.fr rubrique "Aide mobilité master".

L'aide est versée à la fin du mois qui suit celui où vous avez produit l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de votre demande. La mise en paiement sera effectuée en début de mois.

La demande sera possible à partir de mi-juillet.



L'ASSOCIATION CONTROLE Z

L'association Contrôle Z vous aide et vous accompagne dans la conception de projets européens en étant structure d'envoi pour le CES (Corps Européen de Solidarité) et en organisant des séjours et des échanges de jeunes en Europe.

Contact :

Contrôle Z

Résidence «LA LUTECE» 178 Avenue du 18 juin 1940.

Tél : 01 47 08 44 74

contact@controle-z.net



LE CLUB TELI

Vous souhaitez partir à l'étranger ?

Vous cherchez un stage, une place au pair, un job d'été à l'étranger, une mission de bénévolat, un job d'hiver, un conseil ou tout type d'infos sur la mobilité internationale, l'association Club Teli vous accompagne, vous propose toutes les pistes et de nombreuses offres pour partir à l'étranger.

L'adhésion est de 70 euros.

www.teli.asso.fr/

Bon plan ! : La SIJ, partenaire du CLUB TELI

Vous pouvez consulter gratuitement un extrait de des offres du Club TELI à la SIJ de Rueil-Malmaison et postuler une fois par semaine à une offre grâce à un code partenaire qui vous sera communiqué.

Contactez :

Structure Information Jeunesse (SIJ)

16 rue Jean Mermoz

Tél : 01 47 32 82 78

infojeunes@mairie-rueilmalmaison.fr

Partez à l'étranger

Partenaire officiel

Club TELI

Des offres à l'étranger : Jobs d'été, stages, au pair, bénévolat, expatriation...

Profitez de notre partenariat avec l'association TELI.
Offres à votre disposition ici !
Renseignez-vous !

ERASMUS+

Erasmus+ est un programme européen de mobilité dans les études supérieures.

Il favorise la mobilité étudiante en Europe puisqu'il permet de valider des ECTS nécessaires à l'obtention de votre diplôme. Vous pouvez donc via ce programme partir entre 3 et 12 mois dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ainsi qu'en Turquie et en Macédoine, à partir de votre 2e année d'études et jusqu'au doctorat inclus.

Une bourse Erasmus+ peut vous être attribuée si vous effectuez une partie de vos études :

- dans un pays étranger européen
- auprès d'un établissement de l'enseignement supérieur
- dans le cadre d'un échange inter-établissements

Toutes les universités françaises ainsi que la majorité des autres établissements d'enseignement supérieur participent au programme Erasmus+. Chaque établissement définit ses procédures et son calendrier.

Ce programme vous permet de continuer à percevoir votre bourse sur critères sociaux et de toucher une aide à la mobilité internationale. Le montant d'une bourse Erasmus+ varie en fonction de vos frais, de la durée de votre voyage et de votre destination.

Erasmus+ études

- Réservée aux étudiants du programme Erasmus+
- Durée de l'allocation : de 3 à 12 mois
- Montant de l'allocation Erasmus : de 150 € à 300 €/mois en fonction du pays

Erasmus+ stages

- Réservée aux étudiants effectuant un stage en Europe
- Durée de l'allocation : de 2 à 12 mois
- Montant de l'allocation : de 300 € à 450 €/mois en fonction du pays

Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement, qui vous accompagnera dans vos démarches. Comptez entre 6 et 12 mois de délai avant le début de votre séjour à l'étranger.

<https://generation.erasmusplus.fr/>



L'AMI

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'aide à la mobilité internationale (AMI) vous permet de suivre une formation supérieure ou de réaliser un stage à l'étranger pendant une durée comprise entre 2 et 9 mois.

Pour bénéficier de cette aide vous devez :

- bénéficier d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle
- préparer un diplôme national relevant de la compétence du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)
- participer à un programme d'échange, préparer un voyage à l'étranger dans le cadre de votre formation ou effectuer un stage à l'étranger
- participer à un séjour d'une durée de 2 à 9 mois consécutifs.

L'aide vous sera accordée en fonction de la durée de votre séjour et de certaines spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil, le coût de la vie du pays choisi.

L'aide à la mobilité internationale est cumulable avec une aide au mérite.

Vous conservez votre bourse sur critères sociaux et la bourse Erasmus+.

Le paiement des aides à la mobilité internationale est confié aux établissements d'enseignement supérieur. Le chef de votre établissement d'origine est tenu de contrôler votre assiduité aux cours prévus dans votre projet pédagogique, voire votre présence dans le cadre d'un stage. En cas de manquement constaté, l'établissement met fin immédiatement au versement de l'aide.

Pour faire votre demande vous devez passer par le service des relations internationales de votre établissement afin de déposer un dossier de demande d'AMI et de votre projet d'étude ou de stage. Vous pouvez bénéficier plusieurs fois de cette aide. Cependant, l'aide ne peut pas dépasser un total de 9 mois cumulés.



LA BOURSE MOBILITÉ ÉTUDIANTS ILE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France propose, sous conditions, une aide financière pour accompagner les cursus à l'étranger des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur franciliens partenaires du dispositif.

Cette aide à la mobilité internationale varie de 250 à 450 € mensuels sur une durée de un mois minimum et 10 mois maximum. Elle peut-être cumulée avec la bourse sur critères sociaux, ainsi qu'avec d'autres aides à la mobilité (Erasmus, aide à la mobilité internationale versée par l'État...).

Pour toute information complémentaire sur le dispositif ou pour déposer leur candidature, rapprochez-vous du service Relations internationales de votre établissement partenaire.

Retrouvez les conditions de l'aide sur :

www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/09/Notice_Informationaux_etudiants.pdf

Retrouvez la liste des établissements éligibles sur :

www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/09/Mobilite_etablissements_eligibles_2020-2021.pdf

Contact : boursesmobilite.etudiants@iledefrance.fr

LA BOURSE MOBILITÉ BTS ILE-DE-FRANCE

Pour favoriser l'ouverture à l'international et renforcer l'insertion professionnelle, la Région Île-de-France propose un soutien financier aux étudiants en sections de techniciens supérieurs réalisant une mobilité à l'étranger au cours de leur cursus. Son montant est de 500 €. Cette aide s'adresse aux étudiants inscrits en 1^{re} ou 2^e année de BTS ou en classe de mise à niveau, hors apprentissage et alternance, dans un des établissements partenaires du dispositif et dans une des filières suivantes :

- BTS tourisme,
- BTS commerce international,
- BTS support à l'action managériale,
- BTS management en hôtellerie restauration,
- BTS chimie avec option anglais scientifique approfondi à l'École nationale de chimie physique et biologie de Paris (ENCPB).

Retrouvez la liste des établissements éligibles sur

www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-bts

Contact : boursesmobilite.bts@iledefrance.fr



LA BOURSE MOBILITÉ DOCTORANTS ILE-DE-FRANCE

La mobilité des jeunes chercheurs inscrits en 1^{re} ou 2^e année de thèse dans l'une des écoles doctorales franciliennes en sciences humaines et sociales est également soutenue par la Région.

Une aide financière de 4.000 € maximum est destinée à couvrir les dépenses engendrées par toute mobilité à l'étranger sans condition de durée, dans le cadre du programme de recherche poursuivi : études de terrain, stages, séjours d'études, participation à des séminaires et colloques internationaux, ...

Contact : boursesmobilite.doctorants@iledefrance.fr

LES TROPHÉE DES ÉTUDIANTS-AMBASSADEURS ILE-DE-FRANCE

Les Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France est un concours encourageant les étudiants franciliens en mobilité à l'international à remplir un rôle d'ambassadeur de l'attractivité de l'Île-de-France. En mettant en place un projet personnel, ces ambassadeurs sont amenés à promouvoir, auprès des étudiants étrangers et autres publics, les atouts du territoire francilien, particulièrement en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation.

Cette mesure offre l'opportunité à ces étudiants de développer une nouvelle expérience ainsi que leurs soft skills (compétences humaines et relationnelles).

En récompense, les meilleurs projets reçoivent une prime pouvant aller jusqu'à 3.000 €.

Contact : etudiantsambassadeurs@iledefrance.fr

Infos : www.iledefrance.fr/les-2ds-trophees-des-etudiants-ambassadeurs-sont-lances



LA BOURSE ZELLIDJA

Chaque année, l'Association et la Fondation Zellidja décernent environ 120 bourses à des jeunes motivés, qui s'engagent à partir pour un voyage en solitaire, d'un mois minimum, en effectuant un projet d'étude sur le sujet de leur choix.

Critères d'attribution :

- Avoir entre 16 et 20 ans
- Avoir un projet de voyage d'au moins un mois
- Partir seul

Pour vous inscrire :

- Ouverture des candidatures à la rentrée scolaire, à déposer jusqu'en janvier
- Se renseigner sur le site de la Fondation Zellidja : www.zellidja.com/

LE PASSEPORT MOBILITÉ ÉTUDES OUTRE-MER

Le passeport mobilité est une aide accordée aux étudiants des DOM-TOM. Il donne droit à un billet aller-retour par année universitaire pour les étudiants suivant en métropole des études saturées ou inexistantes dans leur département ou interzone d'origine.

Pour pouvoir bénéficier du passeport études mobilité, vous devez :

- être âgé de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire au titre de laquelle la demande est formulée.
- être résident habituel en Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, Réunion ou Mayotte (ou dont les ascendants et tuteurs légaux sont résidents habituels dans ces collectivités).
- ne pas avoir subi deux échecs successifs aux examens et concours de fin d'année scolaire ou universitaire
- être rattaché à un foyer fiscal dont le niveau de ressources n'excède pas 26 631€ sur le dernier avis d'imposition [(montant valable en 2017)]

Pour bénéficier de l'aide, vous devez créer un compte et faire une demande en ligne sur le site de LADOM.

<https://www.ladom.fr/>

LES BONS PLANS

LA CARTE JEUNES EUROPÉENNE

A travers des réductions dans des domaines aussi divers que les transports, le sport, la culture ou encore les loisirs, la carte vous permet, quelle que soit votre nationalité, de pouvoir découvrir de nouvelles activités, bouger, vous informer en France et à travers l'Europe.

Un seul critère pour obtenir cette carte : avoir entre 12 et 30 ans.

La carte est valable 1 an pour 13 € (10 si vous la commandez en format digitale) et fonctionne dans les 38 pays du programme.

Infos sur: <https://cartejeunes.fr/>



LA CARTE ISIC

Cette carte étudiante internationale vous permet de bénéficier de nombreuses réductions en France ou à l'étranger dans de nombreux domaines : billets d'avion, transports, locations, séjours, parcs d'attraction, restaurants...

La carte ISIC numérique coûte 13€ à l'année.

Pour obtenir la carte ISIC physique, un coût supplémentaire de 2€ vous sera demandé.

Toutes les infos, réductions sont sur le site : <https://isic.fr/>





AIDES AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

CAMPUS FRANCE

L'agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, Campus France est un établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants ainsi que des chercheurs étrangers en France.

Il encourage la mobilité internationale, gère des programmes de bourse et anime le réseau des alumni.

Plus d'infos sur www.campusfrance.org

CAMPUS FRANCE



LE SERVICE INTERNATIONAL DU CROUS DE PARIS

Toute l'année, un service du Crous de Paris est dédié aux étudiants internationaux des établissements d'enseignement supérieur parisiens boursiers du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger, étudiants faisant partie des échanges interuniversitaires, étudiants Erasmus et étudiants hors programmes d'échange.

Plus d'infos sur www.crous-paris.fr

Des questions ?

Remplir le formulaire de contact sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr

WELCOME DESK

Vous êtes un étudiant international et vous avez une multitude de questions sur votre séjour en France, le fonctionnement de l'Université et les formalités administratives qui vous attendent ?

Les tuteurs internationaux de Welcome Desk sont là pour vous orienter et vous conseiller :

www.parisnanterre.fr/welcome-desk/welcome-desk-899458.kjsp

<https://access.ciup.fr/welcome-desk-paris/>

www.ciup.fr/SAEE/



CONTACTS ET SITES UTILES



LA SIJ

STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

Besoin d'infos ? En savoir plus sur les aides pour les étudiants ? La SIJ est là pour vous aider !

La SIJ (Structure Information Jeunesse) est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les 11-30 ans. Les informateurs Jeunesse vous informent sur tous les sujets qui concernent votre vie quotidienne : études, formation, jobs, projets, loisirs/culture, vie pratique (santé, logement, droits., etc.), mobilité internationale ...

Vous pourrez être accompagné dans la rédaction de votre CV et votre lettre de motivation, dans vos démarches administratives, dans votre recherche de stage, de job...

La SIJ vous propose une aide financière pour passer le permis de conduire B : "**Le Permis citoyen**"

Elle est partenaire du **Club Teli** : consultation gratuite d'un extrait des offres de jobs, stages à l'étranger.

La SIJ vous met à disposition gratuitement, sur place, des outils pour vous aider dans vos recherches : ordinateurs, photocopieur (photocopie/impression/scan.), documentation.

L'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

SIJ : 16 rue Jean Mermoz Rueil-Malmaison-Tél : 01 47 32 82 78

infojeunes@mairie-rueilmalmaison.fr

www.facebook.com/IJRUEIL

www.instagram.com/ijrueil/



ESPACES DE TRAVAIL

LA SALLE D'ÉTUDES DU HCJR (HAUT COMITÉ À LA JEUNESSE RUEILLOISE)

Maison de la nature : 6 avenue de Versailles

Renseignements : Structure Information Jeunesse (SIJ) -Tél : 01 47 32 82 78

LA MÉDIATHÈQUE JACQUES BAUMEL

La Médiathèque Jacques-Baumel et son réseau de bibliothèques Mont-Valérien, Renoir, Mazurières, mettent à disposition des abonnés pour travailler des ordinateurs, des photocopieurs et des scanners (service payant)-Abonnement Médiapass : 10 € pour les étudiants

Renseignements :: 15-21 Bd du Maréchal Foch-Tél : 01 47 14 54 54 / www.mediatheque-rueilmalmaison.fr/



SITES UTILES

Découvrez les aides auxquelles vous avez droit en moins de 5 minutes !

www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

Pour connaître toutes les aides de la région Ile-de-France :

www.iledefrance.fr/rentree-universitaire-queelles-aides-pour-les-etudiants-franciliens

Consulter les aides pour les étudiants sur :

www.etudiant.gouv.fr



**GUIDE RÉALISÉ PAR LA SIJ
STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE**

16 rue Jean Mermoz

92500 Rueil-Malmaison

01 47 32 82 78

infojeunes@mairie-rueilmalmaison.fr

www.facebook.com/IJRUEIL

www.instagram.com/ijrueil/

www.villederueil.fr/fr



NUMÉROS UTILES :

Police secours : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112